

PROJET DE TRAITE D'APPORT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société Freelance.com, société anonyme, au capital de 2.996.774,80 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 174 348, dont le siège social est situé 1, Parvis de La Défense – 92800 Puteaux, représentée par son représentant légal Monsieur Sylvestre Blavet,

ci-après désignée la « **Société Bénéficiaire** » ou « **Freelance.com** »,

D'UNE PART

ET :

Monsieur Khaled Yatouji, né à Saint Dizier (52) le 8 juillet 1971, de nationalité suisse, demeurant route de la Capite- CH 1222 Vesenz, Suisse

Monsieur Samuel Venker, né à Genève le 1^{er} octobre 1980, de nationalité suisse, demeurant Chemin du Petit Bel Air 105 – CH 1226 à Thonex, Suisse ;

Monsieur Ludovic Huitorel, né à Aire sur Adour (40) le 21 septembre 1971, de nationalité française, demeurant Paseo Conde Gaitanes 136 – 218109 Alcobendas, Espagne

Agissant en qualité de seuls associés des sociétés sœurs :

- **HELVETIC PAYROLL SA**, Société Anonyme de droit suisse au capital de 100.000 CHF, dont le numéro d'identification des entreprises au Registre du commerce du Canton de Genève est CHE-115.996.605 dont le siège est situé Route de la Capite 187, 1222 Vésenz, Collonge-Bellerive (Genève) ;
- **HELVETIC PAYROLL ZURICH AG**, Société Anonyme de droit suisse au capital de 100.000 CHF, dont le numéro d'identification des entreprises au Registre du commerce du Canton de Zurich est CHE-182.636.736 dont le siège est situé Kernstrasse 57, 8004 Zurich,

Ci-après désignés individuellement « **Apporteur** » et collectivement « **les Apporteurs** »,

D'AUTRE PART

Chacun des Apporteurs et la Société Bénéficiaire sont ci-après dénommés individuellement une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

EN PRESENCE DE :

- **HELVETIC PAYROLL SA**, Société Anonyme de droit suisse au capital de 100.000 CHF, dont le numéro d'identification des entreprises au Registre du commerce du Canton de Genève est CHE-115.996.605 dont le siège est situé Route de la Capite 187, 1222 Vézenaz, Collonge-Bellerive (Genève) ;

Représentée par son Président, Khaled Yatouji.

Ci-après désignée « **HP Genève** ».

- **HELVETIC PAYROLL ZURICH AG**, Société Anonyme de droit suisse au capital de 100.000 CHF, dont le numéro d'identification des entreprises au Registre du commerce du Canton de Zurich est CHE-182.636.736 dont le siège est situé Kernstrasse 57, 8004 Zurich,

Représentée par son Président, Khaled Yatouji.

Ci-après désignée « **HP Zurich** ».

LESQUELS EXPOSENT AU PREALABLE CE QUI SUIT :

- A.** Les Apporteurs détiennent l'intégralité du capital des sociétés sœurs HP Genève, HP Zurich et de la société 3P FINANCIAL SERVICES SA Société Anonyme de droit suisse au capital de 100.000 CHF, dont le numéro d'identification des entreprises au Registre du commerce du Canton de Genève est CHE-175.569.997 dont le siège est situé Route de Lausanne 254, c/o Kilmona Management SA, 1292 Chambésy (« **3PFS** »)
- B.** HP Genève, HP Zurich et 3PFS sont ensemble leader du portage salarial en Suisse.
- C.** Freelance.com est une société cotée sur le compartiment Growth d'Euronext Paris. Freelance.com est un groupe de services spécialisé dans les prestations intellectuelles de haut niveau. Le Groupe met en relation des prestataires indépendants disposant d'expertises spécifiques avec des entreprises en recherche de talents. Le Groupe leur propose une large palette de services susceptible de répondre à l'ensemble de leurs besoins. L'activité de Freelance.com se décompose en 3 métiers complémentaires (i) Portage salarial, (ii) Sourcing, intermédiation et gestion des travailleurs indépendants et (iii) Conformité des documents fournisseurs.
- D.** A la date des présentes :
 - le capital de HP Genève est divisé en mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de 100 CHF chacune (les « **Actions d'HP Genève** »), composant l'intégralité du capital social de HP Genève, étant entendu qu'il n'existe pas d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de capital à émettre par HP Genève ni aucun engagement des actionnaires d'en émettre;
 - le capital de HP Zurich est divisé en mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de 100 CHF chacune (les « **Actions d'HP Zurich** »), composant l'intégralité du capital social de HP Zurich, étant entendu qu'il n'existe pas d'autres valeurs mobilières

donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de capital à émettre par HP Zurich ni aucun engagement des actionnaires d'en émettre;

- le capital de 3PFS est divisé en mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de 100 CHF chacune (les « **Actions de 3 PFS** »), composant l'intégralité du capital social de 3PFS, étant entendu qu'il n'existe pas d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de capital à émettre par 3PFS ni aucun engagement des actionnaires d'en émettre ;
- E.** Freelance.com a conclu avec les actionnaires des sociétés HP Genève, HP Zurich et 3PFS, en ce compris les Apporteurs, un protocole d'apport et de cession de titres en date du 21 juillet 2021 (le « **Protocole d'Accord** ») et un avenant à ce Protocole d'Accord en date du 17 septembre 2021 (l'« **Avenant au Protocole d'Accord** ») relatif à l'acquisition de l'intégralité du capital de HP Genève, de HP Zurich et de 3PFS prévoyant notamment :
- L'acquisition par la société Freelance.com de six cent vingt-quatre (624) actions de HP Genève, de sept cent trois (703) actions de HP Zurich et de mille (1.000) actions de 3PFS selon les termes et conditions du Protocole d'Accord et de l'Avenant au Protocole d'Accord, sous réserve de la réalisation de différentes conditions suspensives (la « **Cession** »), et si la Date de Réalisation survient avant ou à la Date-Butoir fixée dans le Protocole d'Accord, contre un paiement en numéraire dans les conditions fixées par le Protocole d'Accord et l'Avenant au Protocole d'Accord à savoir le paiement d'un montant de 88 M CHF à la Date de Réalisation et de 6 M CHF si le chiffre d'affaires consolidé de HP Genève, HP Zurich et 3PFS atteint pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 un montant égal ou supérieur à 210 M CHF (le « **Complément de prix** ») tel que prévu dans le business plan, payable au plus tard le 30 juin 2022. ; d'une part,
 - L'apport par les Apporteurs au profit de Freelance.com de trois cent soixante-seize (376) actions de HP Genève et de deux cent quatre-vingt-dix-sept (297) actions de HP Zurich (ensemble les « **Actions Apportées** »), rémunéré par la remise de sept millions cinq cent mille (7.500.000) **Actions Nouvelles** Freelance.com de 0,08 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, chacune assortie d'un (1) bon de souscription d'actions (les « **BSA** ») (ensemble avec les Actions Nouvelles les « **ABSA** ») à émettre, conformément aux termes et conditions du présent traité d'apport en nature, (l'« **Apport** »), sur la base d'une valorisation de HP Genève s'établissant à cinquante-six millions huit cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt quatre euros et quatre centimes (56.818.484,04 €) et de HP Zurich de soixante et onze millions neuf cent trente et un mille huit cent dix-huit euros et dix-huit centimes (71.931.818.18 €), faisant ressortir un prix par action respectivement de cinquante-six mille huit cent dix-huit euros et quarante-huit centimes (56.818,48 €) pour HP Genève de soixante et onze mille neuf cent trente et un euros quatre-vingt-deux centimes (71.931,82 €), pour HP Zurich d'autre part.
- F.** La réalisation concomitante de l'Apport et de la Cession constitue une condition essentielle pour les Parties sans lesquelles les Parties n'auraient pas conclu le présent traité d'apport (le « **Traité** »).
- G.** Conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du Code de commerce, Monsieur Antoine Legoux, de la société Legoux & Associés, SAS immatriculée au RCS Paris sous le n° 532 882 958, sise 107 avenue Victor Hugo, 75116 Paris, a été désigné

en qualité de Commissaire aux apports par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 20 juillet 2021 aux fins de préparer les rapports visés aux articles L. 225-147, R. 225-8 et R. 225-136 du Code de commerce.

- H. L'objet du présent Traité est de définir les termes et conditions selon lesquels les Apporteurs feront apport à Freelance.com des Actions Apportées conformément au Protocole d'Accord et à l'Avenant au Protocole d'Accord.

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

Article 1. DEFINITIONS ET INTERPRÉTATION

1.1 Définitions

Nonobstant les termes définis ailleurs dans le présent Traité, les termes et expressions suivants auront la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

« ABSA »	a le sens qui lui est donné au paragraphe E du préambule du Traité ;
« Actions Apportées »	a le sens qui lui est donné au paragraphe E du préambule du Traité ;
« Actions d'HP Genève »	a le sens qui lui est donné au paragraphe D du préambule du Traité ;
« Actions d'HP Zurich »	a le sens qui lui est donné au paragraphe D du préambule du Traité ;
« Actions de 3PFS »	a le sens qui lui est donné au paragraphe D du préambule du Traité ;
« Actions Nouvelles »	a le sens qui lui est donné au paragraphe E du préambule du Traité ;
« Annexes »	désigne toutes les annexes prévues au Traité ;
« Apport »	a le sens qui lui est donné au paragraphe E du préambule du Traité ;
« Apporteur » et « Apporteurs »	ont le sens qui leur est donné dans les comparutions ;
« BSA »	a le sens qui lui est donné au paragraphe E du préambule du Traité ;
« Cession »	a le sens qui lui est donné au paragraphe E du préambule du Traité ;
« Complément de prix »	a le sens qui lui est donné au paragraphe E du préambule du Traité ;

« Conditions Suspensives »	a le sens qui lui est donné à l'Article 5 du Traité;
« Date de Réalisation »	a le sens qui lui est donné à l'Article 6 du Traité ;
« Date d'Effet »	a le sens qui lui est donné à l'Article 12 du Traité ;
HP Genève	a le sens qui lui est donné dans les comparutions ;
HP Zurich	a le sens qui lui est donné dans les comparutions ;
3PFS	a le sens qui lui est donné au paragraphe A du préambule du Traité ;
« Partie » et « Parties »	ont le sens qui leur est donné dans les comparutions ;
« Protocole d'Accord » et « Avenant au Protocole d'Accord »	ont le sens qui leur est donné au paragraphe E du préambule du Traité ;
« Société Bénéficiaire » et « Freelance.com »	ont le sens qui leur est donné dans les comparutions ;
« Traité »	a le sens qui lui est donné au paragraphe F du préambule du Traité ;

1.2 Interprétation

La référence au Traité ou à tout autre contrat ou document s'entend du présent Traité ou de tout autre contrat ou document tels qu'éventuellement modifiés.

Les titres des articles (ci-après les "**Articles**" ou un "**Article**") et paragraphes du présent Traité sont utilisés uniquement à titre indicatif et n'affecteront en aucun cas l'interprétation du présent Traité.

A moins que le contexte ne l'exige autrement, les références aux articles et aux annexes s'entendront des Articles et des Annexes du présent Traité.

Selon le contexte, les mots faisant référence à un genre incluront tous les genres, les mots faisant référence à des personnes physiques incluront les personnes morales ou entités qu'elles contrôlent et inversement, les mots utilisés au singulier incluront le pluriel et inversement, et les mots faisant référence à un ensemble incluront une référence à une partie de cet ensemble.

Si une période de temps est indiquée dans le présent Traité, la date à compter de laquelle cette période est calculée sera exclue, et si le dernier jour de cette période n'est pas un Jour Ouvré, la période se terminera le Jour Ouvré suivant.

Les mots "y compris", "en ce compris" et "notamment" doivent s'interpréter comme faisant référence à des exemples uniquement et ne pourront limiter la généralité des mots les précédents.

Article 2. CARACTÉRISTIQUES DES SOCIÉTÉS

2.1 Présentation de la société HP Genève

La société HP Genève est une société anonyme immatriculée le 16 septembre 2010 pour une durée indéterminée.

Son siège social et son numéro d'identification au Registre du commerce du Canton de Genève sont indiqués en en-tête des présentes.

A la date des présentes, le capital social de HP Genève s'élève à 100.000 CHF. Il est divisé en 1.000 actions de 100 CHF de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Le capital social est intégralement détenu comme suit :

- Par Khaled Yatouji à hauteur de 650 actions
- Par Samuel Venker à hauteur de 320 actions
- Par Ludovic Huitorel à hauteur de 30 actions

La Société n'a émis aucun autre titre ou droit susceptible de donner droit de manière immédiate ou différée à une quote-part du capital ou de ses droits de vote, autre que les 1.000 actions composant son capital.

Les actions de la société HP Genève sont détenues en pleine propriété et sont libres de tous droits de tiers (promesse, hypothèque, privilège, nantissement, gage, option, restriction, droit ou pacte de préférence, droit de préemption), ou tout autre droit quelconque de tiers ainsi que l'attestent les Apporteurs.

Il existe entre les associés un pacte conclu en date du 31 mars 2014 (le « **Pacte** »).

Les Apporteurs déclarent que toutes les stipulations prévues au Pacte régissant les relations des associés de HP Genève ont été respectées, en ce qui concerne en particulier l'Apport objet des présentes.

HP Genève a pour objet social le conseil et les prestations de services dans les domaines de l'informatique aux entreprises, de l'organisation, de la stratégie, de la gestion, de la finance, des ressources humaines, du marketing et du commerce ; le placement privé de personnel.

Elle peut, en Suisse ou à l'étranger, créer des succursales, participer à d'autres entreprises, acquérir ou fonder des entreprises visant un but identique ou analogue, faire toutes opérations et conclure tous contrats propres à développer son but ou s'y rapportant directement ou indirectement.

L'exercice social de la société HP Genève commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La société est dirigée par son Conseil d'administration composé de Monsieur Khaled Yatouji, Président, et Monsieur Samuel Venker. Chacun des deux administrateurs est habilité à représenter seul la société vis-à-vis de tiers.

La société HP Genève a pour réviseur KPMG SA, représenté par Monsieur Carlos Alvarez et Monsieur Hugues Morel.

2.2 Présentation de la société HP Zurich

La société HP Zurich est une société anonyme immatriculée le 26 janvier 2016 pour une durée indéterminée.

Son siège social et son numéro d'identification au Registre du commerce du Canton de Zurich sont indiqués en en-tête des présentes.

A la date des présentes, le capital social de HP Zurich s'élève à 100.000 CHF. Il est divisé en 1.000 actions de 100 CHF de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Le capital social est intégralement détenu comme suit :

- Par Khaled Yatouji à hauteur de 650 actions
- Par Samuel Venker à hauteur de 320 actions
- Par Ludovic Huitorel à hauteur de 30 actions

La Société n'a émis aucun autre titre ou droit susceptible de donner droit de manière immédiate ou différée à une quote-part du capital ou de ses droits de vote, autre que les 1.000 actions composant son capital.

Les actions de la société HP Zurich sont détenues en pleine propriété et sont libres de tous droits de tiers (promesse, hypothèque, privilège, nantissement, gage, option, restriction, droit ou pacte de préférence, droit de préemption), ou tout autre droit quelconque de tiers ainsi que l'attestent les Apporteurs.

HP Zurich a pour objet social le conseil et la fourniture de prestations à des tiers pour la location de services et les ressources humaines.

Elle peut, en Suisse et à l'étranger, créer des succursales et des filiales et participer à d'autres sociétés en Suisse et à l'étranger, ainsi qu'exercer toutes les activités directement ou indirectement liées à son objet. La société peut acquérir, grever, vendre et gérer des biens immobiliers en Suisse et à l'étranger. Elle peut également procéder à des financements pour son propre compte ou pour le compte de tiers et contracter des garanties et des cautions pour des filiales et des tiers.

L'exercice social de la société HP Zurich commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La société est dirigée par son Conseil d'administration composé de Monsieur Khaled Yatouji, Président, et Monsieur Samuel Venker. Chacun des deux administrateurs est habilité à représenter seul la société vis-à-vis de tiers.

La société HP Zurich a pour réviseur KPMG SA, Représenté par Monsieur Carlos Alvarez et Monsieur Hugues Morel.

2.3 Présentation de la société Freelance.com

Freelance.com est une société anonyme à conseil d'administration, immatriculée le 31 janvier 1992 pour une durée de 99 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation

Son siège social et son numéro d'identification au Registre du commerce et des sociétés sont indiqués en en-tête des présentes.

A la date des présentes, le capital social de Freelance.com s'élève à 2.996.774,80 euros. Il est divisé en 37.459.685 actions de 0,08 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Au jour des présentes, Freelance.com a également attribué un total de 1.267.360 actions gratuites (AGA) au titre de différents plans et émis des obligations convertibles en actions (OCA) susceptibles de donner lieu à l'émission de 10.548.984 actions.

Ainsi, le nombre total d'actions y compris les instruments dilutifs s'élève à 49.276.029 et est présenté en Annexe 2.3.

Les actions de Freelance.com sont admises aux négociations sur le Compartiment Growth d'Euronext Paris (ISIN FR0004187367 - Mnémonique ALFRE).

L'exercice social de la société Freelance.com commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La société Freelance.com est administrée par son Président Directeur Général M. Sylvestre Blavet.

La société Freelance.com a pour commissaires aux comptes titulaires le Cabinet Peron et Associés représenté par Monsieur Jean François Peron et le Cabinet Audit Développement (CAD) représenté par Monsieur André Drouhin.

La société Freelance.com a pour commissaires aux comptes suppléants le Cabinet Primaudit, représenté par Monsieur David Bregaint et Audit Conseil Revision Larose représenté par M. Xavier Larose.

Freelance.com a pour objet social :

- Toutes prestations de services, effectuées directement ou par sous-traitance, et principalement prestations intellectuelles, techniques ou artistiques, assistance technique, exploitation, fourniture, formation, information, conseil, recherche, développement, services commerciaux ; notamment dans les domaines suivants : informatique, bureautique, télématique, robotique, réseaux, traitement, communication, diffusion, aviation, conseil dans toute discipline et toutes autres nouvelles techniques se rattachant à une prestation intellectuelle ou au traitement et à la diffusion de l'information,
- L'acquisition, l'exploitation, la prise et la mise en location de tous Etablissements et Commerces, ayant l'activité susdite, ainsi que la participation directe ou indirecte dans toutes les sociétés ayant semblable objet, et l'acquisition ou la création de telles sociétés,

- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et toutes activités connexes ou complémentaires ou susceptibles de contribuer à son développement.

2.4 Liens entre HP Genève, HP Zurich, les Apporteurs et Freelance.com

(a) Liens en capital

Au jour des présentes, il n'existe aucun lien en capital entre HP Genève et Freelance.com, ni entre HP Zurich et Freelance.com, ni entre les Apporteurs et Freelance.com.

(b) Dirigeant et administrateur communs

A la date des présentes, il n'existe aucun dirigeant ou administrateur commun entre HP Genève et Freelance.com, ni entre HP Zurich et Freelance.com.

Le conseil d'administration de Freelance.com est composé comme suit :

- M. Sylvestre Blavet, administrateur et Président Directeur Général,
- M. Yassir Khalid, administrateur,
- M. Jérôme Teissier, administrateur,
- M. Olivier Martin, administrateur,
- M. Mohamed Benboubker, administrateur,
- M. Claude Tempe, administrateur.

Les Sociétés HP Genève et HP Zurich sont dirigées par leurs Conseils d'administration respectifs composés chacun de Monsieur Khaled Yatouji, Président, et de Monsieur Samuel Venker.

(c) Engagements spécifiques

A l'exception du Protocole d'Accord et de l'Avenant au Protocole d'Accord prévoyant des droits et obligations spécifiques relatifs à la Cession, à l'Apport et à des garanties aucun pacte d'associés, convention ou accord commercial n'a été conclu entre les Apporteurs et Freelance.com d'une part ni entre HP Genève et Freelance.com ni HP Zurich et Freelance.com d'autre part.

Article 3. MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT

Il est envisagé un apport de trois cent soixante-seize (376) actions sur les mille (1.000) actions composant le capital social de HP Genève, et de deux cent quatre-vingts dix-sept (297) actions sur les mille (1.000) actions composant le capital social de HP Zurich par les Apporteurs, au profit de la société Freelance.com (« l'Apport »).

Par cette opération, les Actions Apportées seraient apportées à Freelance.com, en contrepartie d'actions à bons de souscriptions d'actions (ABSA) Freelance.com qui seraient émises au bénéfice des Apporteurs.

Concomitamment, le solde du capital de HP Genève et de HP Zurich à savoir six cent vingt-quatre (624) actions sur les mille (1.000) actions composant le capital social de HP Genève et sept cent trois (703) actions sur les mille (1.000) actions composant le capital social de HP

Zurich, ainsi que l'intégralité du capital de la société 3PFS soit mille (1.000) actions composant son capital social seraient acquises par Freelance.com (« la Cession »)

A l'issue de l'opération d'Apport et de Cession, Freelance.com détiendrait l'intégralité du capital des sociétés HP Genève, HP Zurich et 3PFS.

Les motifs et buts qui ont incité la société Freelance.com et les Apporteurs des Actions Apportées à envisager les opérations d'Apport objet des présentes et de Cession s'analysent comme suit.

Freelance.com est un groupe de services spécialisé dans les prestations intellectuelles de haut niveau. Le Groupe met en relation des prestataires indépendants disposant d'expertises spécifiques avec des entreprises en recherche de talents externes. Le Groupe leur propose une large palette de services susceptible de répondre à l'ensemble de leurs besoins.

L'activité de Freelance.com se décompose en 3 métiers complémentaires :

- Portage salarial ;
- Sourcing, intermédiation et gestion des travailleurs indépendants ;
- Conformité des documents fournisseurs.

Le groupe figure parmi les leaders de son marché.

Les sociétés HP Genève, HP Zurich et 3PFS sont ensemble leader du portage salarial en Suisse. Elles disposent également d'une solution digitale « PUMA », développée en interne, de gestion et de paiement des consultants externes qui gère l'intégralité des étapes de la chaîne RH.

Cette opération d'Apport et de Cession a pour objectif de créer un groupe leader au niveau européen en augmentant significativement la puissance commerciale des quatre sociétés. Le nouveau groupe disposera ainsi d'une marque à forte reconnaissance internationale « Freelance.com » tout en disposant d'une solution éprouvée Payroll pour développer ses offres digitales futures en portage salarial sur de nouvelles zones géographiques.

De nombreuses synergies opérationnelles et commerciales ont d'ores et déjà été identifiées entre les quatre sociétés.

Cet Apport et cette Cession contribueraient à la valorisation du patrimoine et des activités des sociétés HP Genève, de HP Zurich et 3PFS ainsi logés dans un groupe coté ; les actionnaires des trois sociétés bénéficieraient ainsi simultanément de la forte croissance de ce nouvel ensemble.

Article 4. APPORT DES TITRES HP GENEVE ET HP ZURICH

4.1 Les Apporteurs apportent, sous les garanties ordinaires de fait et de droit et aux termes et conditions définis ci-après et notamment sous les conditions suspensives visées à l'Article 5.1, à la Société Bénéficiaire, qui l'accepte, la pleine et entière propriété de trois cent soixante-seize (376) actions de la Société HP Genève et deux cent quatre-vingts dix-sept (297) actions de la Société HP Zurich (ensemble les « Actions Apportées ») qu'ils détiennent (l'« Apport »), représentant 37,60% du

capital et des droits de vote de HP Genève et 29,70% du capital et des droits de vote de HP Zurich, moyennant la rémunération stipulée à l'Article 11.1 ci-après, avec effet à la Date de Réalisation.

En tant que de besoin, il est expressément convenu que le solde du capital de HP Genève soit six cent vingt-quatre (624) actions ainsi que le solde du capital de HP Zurich soit sept cent trois (703) actions et l'intégralité du capital soit 1.000 actions de la société 3PFS (ensemble les « Actions Cédées ») seront acquises directement et en numéraire par la Société Bénéficiaire concomitamment à l'Apport, conformément aux termes du Protocole d'Accord et de l'Avenant du Protocole d'Accord, de telle sorte que cette dernière détiendra l'intégralité des actions composant le capital de HP Genève, de HP Zurich et de 3PFS à la Date de Réalisation, ce qui constitue une condition essentielle et déterminante pour la Société Bénéficiaire. La non-réalisation de la Cession ou de l'Apport impliquerait l'annulation complète de l'opération envisagée.

Les Actions Apportées sont réparties comme suit :

Apporteur	Nombre d'actions HP Genève apportées	Nombre d'actions HP Zurich apportées	Nombre d'ABSA Freelance.com reçues
Khaled Yatouji	244	193	4 875 000
Samuel Venker	121	95	2 400 000
Ludovic Huitorel	11	9	225 000
Total	376	297	7 500 000

- 4.2 Chacun des Apporteurs déclarent qu'il a la pleine propriété des Actions Apportées ainsi que la libre disposition de ses Actions Apportées pour les avoir souscrites, à la création.
- 4.3 L'Apport porte exclusivement sur les Actions Apportées, entièrement libérées, à l'exclusion de tout autre élément tant d'actif que de passif détenu par les Apporteurs.
- 4.4 La Société Bénéficiaire et les Apporteurs acceptent l'Apport sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'Article 5.1 ci-après.
- 4.5 L'Apport est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports purs et simples, tel que fixé par les dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce et des textes pris pour son application.

Article 5. CONDITIONS SUSPENSIVES

5.1 Conditions suspensives de la réalisation de l'Apport

La réalisation définitive de l'Apport et de l'augmentation corrélative du capital social de la Société Bénéficiaire sont soumises aux conditions suspensives et cumulatives suivantes :

- a) La remise par le commissaire aux apports désigné par le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre de ses rapports conformément à l'article R.225-8 du Code de commerce comportant une appréciation de la valorisation et de la rémunération de

- L'Apport sans réserve au plus tard huit jours avant l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Freelance.com ;
- b) L'absence de constatation ou de survenance de tout fait ou événement dont il pourrait résulter une dégradation significative de la situation et/ou de la valeur de HP Genève, et/ou de HP Zurich et/ou de 3PFS ;
 - c) L'approbation par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Freelance.com de l'Apport, du Traité d'Apport correspondant, et de l'émission d'ABSA Freelance.com au profit des Apporteurs en rémunération de l'Apport ;
 - d) L'acquisition concomitante par Freelance.com de six cent vingt-quatre (624) actions de HP Genève représentant le solde du capital de HP Genève ;
 - e) L'acquisition concomitante par Freelance.com de sept cent trois (703) actions de HP Zurich représentant le solde du capital de HP Zurich ;
 - f) L'acquisition concomitante par Freelance.com de mille (1.000) actions de 3PFS représentant l'intégralité du capital de 3PFS ;

5.2 Réalisation des conditions suspensives

- 5.2.1 La réalisation des conditions suspensives définies à l'Article 5.1 a), d), e) et f) ci-dessus sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'exemplaires, de copies ou d'extraits certifiés conformes des rapports du commissaire aux apports, du procès-verbal d'Assemblée Générale et des actes de cession de titres.

Toutes les conditions suspensives sont stipulées dans l'intérêt exclusif de Freelance.com qui pourra y renoncer si bon lui semble.

- 5.2.2 Les conditions suspensives devront être réalisées au plus tard le xxx 2021.

- 5.2.3 A défaut de réalisation des conditions suspensives visées à l'Article 5.1 ci-dessus dans le délai mentionné à l'Article 5.2.2 ci-dessus, et sauf prorogation de ce délai d'un commun accord entre Freelance.com et les Apporteurs, le Traité d'Apport sera de plein droit et sans autre formalité considéré comme nul et non avenu, sans indemnité de part ni d'autre.

Article 6. RÉALISATION DE L'APPORT

L'Apport ne sera définitif qu'à compter du jour de la réalisation de la dernière en date des conditions suspensives listées ci-dessus.

Freelance.com et les Apporteurs s'engagent à constater la réalisation définitive du présent Apport au plus tard dans les 48 heures suivant la réalisation de la dernière en date des conditions suspensives de l'Apport prévues à l'Article 5.1 ci-dessus; la date à laquelle auront lieu le transfert effectif de propriété des Actions Apportées et l'émission et la souscription des sept millions cinq cent mille (7.500.000) ABSA de Freelance.com constitue la « **Date de Réalisation** ».

Les Parties conviennent de ne pas soumettre le présent Apport au régime des scissions dans les conditions prévues à l'article L. 236-6-1 du Code de commerce.

Article 7. MÉTHODES D'ÉVALUATION

7.1 Méthodologie d'évaluation de l'Apport

L'Apport fera l'objet d'un rapport établi par Monsieur Antoine Legoux, de la société Legoux & Associés, SAS immatriculée au RCS Paris sous le n° 532 882 958, sise 107 avenue Victor Hugo, 75116 Paris désigné commissaire aux apports par ordonnance rendue par le Président du Tribunal de commerce de Nanterre le 20 juillet 2021.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-147, R. 225-7 et R. 225-136 du Code de commerce et à la Doctrine Professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, le Commissaire aux apports est chargé d'apprécier, sous sa responsabilité, la valeur de l'Apport en nature effectué par les Apporteurs, des Actions Apportées à la société Freelance.com et les avantages particuliers qui pourraient en résulter, vérifier que celle-ci n'est pas surévaluée et qu'elle correspond au moins à l'augmentation de capital de la société Freelance.com, augmentée de la prime d'apport, le cas échéant, et d'établir un rapport, contenant les mentions prévues par les textes réglementaires, qui sera mis à la disposition des actionnaires et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce. Il devra également établir un rapport sur le caractère équitable du rapport d'échange proposé ainsi que, le cas échéant un rapport sur les avantages particuliers.

Le Commissaire aux apports remettra ses rapports au Conseil d'Administration de Freelance.com et aux Apporteurs le XX 2021 au plus tard.

L'Apport et sa rémunération ont été évalués sur la base :

- a) Pour Freelance.com, des comptes consolidés audités arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été arrêtés par les organes sociaux de Freelance.com le 26 avril 2021, présentés en Annexe 7.1 (I) ;
- b) Pour HP Genève des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été approuvés par les organes sociaux de HP Genève le 17 juin 2021, et présentés en Annexe 7.1 (II) ; et
- c) Pour HP Zurich des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été approuvés par les organes sociaux de HP Zurich le 17 juin 2021, et présentés en Annexe 7.1 (III).

7.2 Evaluation de la valeur de l'Apport

Conformément aux dispositions du règlement n°2019-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux opérations de fusions et assimilées, l'Apport est réalisé entre deux parties indépendantes et, par conséquent, réalisé sur la base de la valeur réelle des Actions Apportées.

Aucun passif n'est pris en charge par Freelance.com. Il n'existe aucune dette rattachée à l'Apport.

7.3 Evaluation de la rémunération de l'Apport

A l'effet de réaliser l'opération d'Apport objet des présentes, Freelance.com procèdera à une augmentation de son capital par création d'ABSA Freelance.com qui seront attribuées aux Apporteurs.

La rémunération de l'Apport a été déterminée à partir des Valeurs Réelles respectives de HP Genève et de HP Zurich d'une part, et de Freelance.com d'autre part.

La Valeur Réelle des Actions de HP Genève a été évaluée conformément à la méthodologie figurant en Annexe 7.3 (I).

Sur la base de ladite méthode de valorisation, les Parties sont convenues de retenir une valorisation de HP Genève de cinquante-six millions huit cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros et quatre centimes (56.818.484,04 €) soit une valeur unitaire des Actions Apportées de HP Genève de cinquante-six mille huit cent dix-huit euros et quarante-huit cents (56.818,48 €).

Il est donc apporté trois cent soixante-seize (376) actions de HP Genève pour une valeur totale de vingt-et-un millions trois cent soixante-trois mille sept cent cinquante euros (21.363.750 €).

La Valeur Réelle des Actions de HP Zurich a été évaluée conformément à la méthodologie figurant en Annexe 7.3 (II).

Sur la base de ladite méthode de valorisation, les Parties sont convenues de retenir une valorisation de HP Zurich de soixante et onze millions neuf cent trente et un mille huit cent dix-huit euros et dix-huit centimes (71.931.818,18 €) soit une valeur unitaire des Actions Apportées de HP Zurich de soixante et onze mille neuf cent trente et un euros et quatre-vingt-deux centimes (71.931,82 €).

Il est donc apporté deux cent quatre-vingt-dix-sept (297) actions de HP Zurich pour une valeur totale de vingt-et-un millions trois cent soixante-trois mille sept cent cinquante euros (21.363.750 €).

Par conséquent la Valeur Réelle de l'Apport s'élève à quarante-deux millions sept cent vingt-sept mille cinq cent euros (42.727.500 €).

La Valeur Réelle de la Société Bénéficiaire a été évaluée, conformément à la méthodologie figurant en Annexe 7.3 (III).

Sur la base de ladite méthode de valorisation, les Parties sont convenues de retenir une valorisation de Freelance.com de deux cent soixante-deux millions cent quarante-huit mille quatre cent soixante-quatorze euros (262.148.474 €).

Article 8. CONSULTATION DES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

Monsieur Khaled Yatouji, es-qualité, déclare que ni HP Genève ni HP Zurich ne dispose d'instance représentative du personnel.

Article 9. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2020

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire en France par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. Instaure pour deux mois à l'origine, l'état d'urgence a été prolongé jusqu'au 10 juillet 2020.

La loi du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire avait mis en place un régime transitoire à partir du 11 juillet 2020 autorisant le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles jusqu'au 31 octobre 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Compte tenu du rebond de l'épidémie en France, ce dispositif exceptionnel d'état d'urgence sanitaire a de nouveau été déclaré par le décret 2020-1257 du 14 octobre 2020 à partir du 17 octobre 2020 pour un mois, puis prolongé par la loi du 14 novembre 2020 jusqu'au 16 février 2021 puis de nouveau prolongé par la loi du 15 février 2021 jusqu'au 1er juin 2021.

La loi du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire organise la sortie de l'état d'urgence sanitaire. Un régime transitoire est mis en place du 2 juin au 30 septembre 2021.

La Suisse a connu une situation sanitaire analogue. Alors que le gouvernement fédéral avait fait usage d'une compétence extraordinaire et pris des mesures urgentes pour lutter contre la pandémie dès le mois de mars 2020, le parlement fédéral a adopté une base légale formelle en date du 25 septembre 2020. Sur la base de cette loi, les mesures concrètes de lutte contre la pandémie et de soutien aux secteurs économiques touchés sont régulièrement adaptées par le gouvernement, par voie d'ordonnances.

Article 10. OPERATIONS SIGNIFICATIVES AFFECTANT LE CAPITAL DES PARTIES A INTERVENIR AVANT LA DATE DE REALISATION

Préalablement à l'Apport, il est prévu que 10.548.984 obligations convertibles Freelance.com détenus par la société CBV soient converties donnant lieu à la création de 10.548.984 actions nouvelles.

Article 11. REMUNERATION DE L'APPORT

11.1 Rémunération

11.1.1 En rémunération de l'Apport, les Apporteurs recevront sept millions cinq cent mille (7.500.000) Actions Nouvelles Freelance.com de 0,08 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, chacune assortie d'un (1) bon de souscription d'actions (les «BSA») (ensemble avec les Actions Nouvelles les «ABSAs»), réparties entre les Apporteurs comme suit :

Apporteur	Nombre d'actions HP Genève apportées	Nombre d'actions HP Zurich apportées	Nombre d'ABSA Freelance.com reçues
Khaled Yatouji	244	193	4.875.000
Samuel Venker	121	95	2.400.000
Ludovic Huitorel	11	9	225.000
Total	376	297	7.500.000

11.1.2 La différence entre la Valeur de l'Apport visée à l'Article 7.2 ci-dessus soit quarante-deux millions sept cent vingt-sept mille cinq cents euros (42.727.500 €) et le montant nominal de l'augmentation de capital de six cent mille euros (600.000 €) réalisée en rémunération dudit Apport, soit quarante-deux millions cent vingt-sept mille cinq cents euros (42.127.500 €), constituera une prime d'apport qui sera portée à un compte « *Prime d'émission, d'apport, de fusion* » sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires de Freelance.com.

11.1.3 De convention expresse, il est précisé qu'il sera proposé aux actionnaires de Freelance.com de conférer au Président Directeur Général, avec faculté de subdélégation, l'ensemble des pouvoirs nécessaires à l'effet d'imputer sur ladite prime d'apport l'ensemble des frais, droits, honoraires et impôts occasionnés par l'augmentation de capital susvisée et de prélever sur ladite prime d'apport les sommes nécessaires à la dotation de la réserve légale de Freelance.com.

11.2 Termes et conditions des ABSA

Les sept millions cinq cents (7.500.000) ABSA émises en rémunérations de l'Apport seront soumises aux termes et conditions des ABSA figurant en Annexe 11.2

11.3 Jouissance

Un instant de raison après leur émission, les actions ordinaires et les BSA constituant les ABSA feront l'objet d'un détachement.

Les Actions Nouvelles seront des actions ordinaires et seront entièrement assimilées aux actions existantes de Freelance.com. Elles porteront jouissance courante, donneront droit à dividende au titre de l'exercice en cours et seront attribuées immédiatement aux Apporteurs par inscription sur le registre des actionnaires nominatifs tenu par Caceis Corporate Trust, en qualité de dépositaire de Freelance.com.

Article 12. DATE D'EFFET

L'Apport prendra effet à la Date de Réalisation telle que définie à l'Article 6 ci-avant (la « **Date d'Effet** »).

Article 13. CHARGES ET CONDITIONS DE L'APPORT

13.1 Jouissance de l'Apport

L'Apport est consenti et accepté sous les conditions ordinaires et de droit et sous les charges et conditions suivantes :

13.1.1 La Société Bénéficiaire aura la propriété des Actions Apportées à compter de la Date de Réalisation ; à compter de cette date, la Société Bénéficiaire sera seule habilitée, aux lieu et place des Apporteurs, à effectuer toutes opérations relatives à la propriété des Actions Apportées ou en résultant, sauf à requérir en cas de besoin l'assistance des Apporteurs, qui devront la lui fournir sans délai et sans frais ;

13.1.2 Les Actions Apportées porteront jouissance courante à la Date de Réalisation et, en conséquence, donneront droit pour la Société Bénéficiaire aux distributions de bénéfices ou répartitions de réserves qui pourront être décidées à compter de la Date de Réalisation.

13.2 Déclarations et garanties des Apporteurs et autres engagements des apporteurs

13.2.1 Chacun des Apporteurs certifie que les déclarations et garanties figurant à l'Article 13.2.2 sont exactes à la date des présentes et qu'elles le seront à la Date de Réalisation.

Messieurs Khaled Yatouji et Samuel Venker certifient en outre que les déclarations et garanties concernant HP Genève et HP Zurich contenues dans le Protocole d'Accord sont exactes à la date des présentes et qu'elles le seront à la Date de Réalisation.

Dans tous les cas, l'étendue des garanties, leurs limitations et leur mise en œuvre (y compris le droit applicable et le for) sont régies par le Protocole d'Accord.

13.2.2 Chacun des Apporteurs déclare et garantit à la Société Bénéficiaire :

- Qu'il a et aura la pleine propriété des Actions Apportées et a et aura également la pleine capacité pour en disposer librement ;
- Que les Actions Apportées sont libres de tout gage, privilège, nantissement, usufruit, option ou autre droit ou restriction au profit de tout tiers, qu'elles ne sont ou ne seront frappées d'aucune inaliénabilité ou incessibilité, qu'elles ne font ou ne feront pas l'objet d'une quelconque saisie ou d'une revendication par un tiers à quelque titre ou pour quelque cause que ce soit et peuvent par conséquent être librement apportées ;
- Qu'il dispose de tous droits et capacité, et de l'entière liberté d'apporter les Actions Apportées, et que le présent Traité d'Apport respecte l'ensemble des dispositions légales, réglementaires ou statutaires qui sont applicables aux sociétés HP Genève et HP Zurich et à l'Apporteur et que la conclusion du présent Traité d'Apport constitue une obligation valable et exécutoire à son encontre ;

- Que de manière générale, rien ne s'oppose à l'Apport des Actions Apportées dans les conditions et selon les modalités prévues au Traité et qu'il n'existe aucun obstacle ni restriction à la libre et entière disposition de ces biens ;
- La signature du Traité d'Apport a été dûment autorisée par les organes sociaux compétents et les opérations mentionnées au Traité d'Apport ne requièrent aucune autre autorisation d'un quelconque organe social, autorité gouvernementale ou autre autorité, entité ou personne compétente ;
- HP Genève et HP Zurich n'ont jamais été et ne sont pas en état de cessation des paiements, de redressement ou de liquidation judiciaires, et ne font pas l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de conciliation ;
- Outre les Actions Apportées émises étant l'objet de l'Apport et les Actions Cédées concomitamment à la Date de Réalisation, il n'existe aucun droit, bon ou autre instrument financier pouvant donner lieu, de manière directe ou indirecte, à effet immédiat ou différé, à l'émission ou la revendication de titres financiers ou de titres de créance de HP Genève et de HP Zurich.

13.2.3 Chacun des Apporteurs s'interdit jusqu'à la Date de Réalisation de transférer par quelque moyen que ce soit les Actions Apportées ou de consentir toute sureté, charge ou nantissement sur les Actions Apportées et s'engage à donner tout concours nécessaire à la Société Bénéficiaire en vue de la réalisation de l'Apport.

Article 14. RÉGIME FISCAL DE L'APPORT

14.1 Impôts sur les plus-values

Les Parties précisent en tant que de besoin que l'Apport faisant l'objet des présentes aura, sur le plan fiscal, la même date d'effet que sur le plan juridique, soit le jour de la réalisation définitive de l'augmentation de capital de la Société Freelance.com.

Chaque Partie assume sous sa seule responsabilité le respect des obligations, déclarations et paiements en matière fiscale qui lui incombent à raison de l'Apport.

14.2 Taxe sur la valeur ajoutée

L'Apport sera exonéré de la taxe sur la valeur ajoutée.

14.3 Droits d'enregistrement

L'Apport constitue un apport pur et simple uniquement rémunéré par la remise aux Apporteurs d'ABSA émises par la Société Bénéficiaire. Conformément à l'article 810 I du Code général des impôts, il sera enregistré gratuitement auprès des services compétents.

Article 15. FRAIS ET DÉBOURS

La Société Bénéficiaire prendra à sa charge tous les émoluments, taxes, droits d'enregistrement et TVA découlant du Traité d'Apport, y compris ceux des actes et pièces appelés à en constater la réalisation définitive, ainsi que tous frais et droits qui en seront la conséquence directe ou indirecte sans que cela ait un impact sur la valeur de la Société Bénéficiaire.

Article 16. FORMALITÉS DIVERSES

Dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital correspondant à l'Apport, la Société Bénéficiaire remplira, à ses frais, avec le concours des Apporteurs et dans les délais prévus par la loi, les formalités légales et fera opérer toutes les publications prescrites par la loi, à l'effet de rendre l'Apport opposable aux tiers.

Article 17. AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ

Les Parties affirment expressément, sous les peines édictées par la loi, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des Actions.

Article 18. MODIFICATIONS

18.1 Avenant

Les Parties conviennent que le Traité d'Apport ne pourra être valablement modifié que par voie d'avenant écrit, signé par les Parties ou par leur mandataire dûment habilité.

18.2 Non renonciation

Aucune Partie ne pourra être considérée comme ayant implicitement renoncé à un droit sauf disposition expresse stipulée au Traité d'Apport.

18.3 Nullité partielle

L'annulation de l'une ou l'autre des clauses du présent contrat d'apport ne pourra entraîner l'annulation de celui-ci dans son ensemble, à condition toutefois que l'équilibre et l'économie générale du contrat d'apport puissent être maintenus.

En cas d'annulation ou d'illicéité d'une clause du présent contrat, les Parties s'engagent à négocier de bonne foi la conclusion d'une clause de remplacement à l'économie aussi proche que possible de celle de la clause nulle ou illicite.

18.4 Exécution forcée

Chaque Partie reconnaît que l'octroi de dommages-intérêts ne constituera pas une réparation satisfaisante pour l'autre Partie en cas d'inexécution de ses obligations au titre du présent Traité. En conséquence, chaque Partie accepte que l'autre Partie puisse réaliser l'apport et l'émission des ABSA dans les conditions prévues par les Parties.

Le présent Traité pourra ainsi faire l'objet d'une exécution forcée en application de l'article 1221 du code civil, étant précisé que, par exception aux dispositions dudit article 1221 du code civil, l'exécution en nature pourra être demandée par une Partie même s'il existe une disproportion manifeste entre son coût pour le débiteur et son intérêt pour le créancier.

Article 19. DROIT APPLICABLE

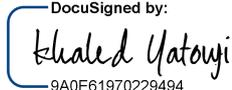
19.1.1 Le Traité d'Apport sera régi et interprété conformément au droit français.

19.1.2 Tout litige résultant du Traité d'Apport ou des opérations qu'il prévoit, ou lié à son interprétation ou son application sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Nanterre.

Fait le 17/09/2021,

Le présent document est signé par DocuSign d'un commun accord entre les signataires avec l'apposition des signatures sur la page 20. Les soussignés déclarant reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes par acte sous seing privée par le service www.docuSign.com.

Conformément à l'article 1375 du Code civil, l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite pour les contrats sous forme électronique lorsque l'acte est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil et que le procédé permet à chaque signataire de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès.

<p>DocuSigned by:  AB3647F482544F9... Freelance.com représentée par Monsieur Sylvestre Blavet</p>	<p>DocuSigned by:  9A0E61970229494... Khaled Yatouji</p>
<p>DocuSigned by:  047E7C52BECF4E7... Samuel Venker</p>	<p>DocuSigned by:  728C4E4127AF464... Ludovic Huitorel</p>
<p>DocuSigned by:  9A0E61970229494... Helvetic Payroll SA Représentée par Monsieur Khaled Yatouji</p>	<p>DocuSigned by:  9A0E61970229494... Helevetic Payroll Zurich AG Représentée par Monsieur Khaled Yatouji</p>

ANNEXE 2.3

Nous présentons ci-dessous un tableau récapitulatif des instruments dilutifs en circulation au 17/09/2021 :

Date de décision du plan	Nature	Nbre actions pouvant être attribuées	Date d'attribution	Nbre actions Attribuées	Prix (en €)	Nbre Actions pouvant être acquises	Quantité restante au 15/09/2021
02/07/2020	AGA (1)	528 000	26/04/2021	367 360		367 360	367 360
26/04/2021	AGA (2)	900 000					900 000
22/12/2016	OCA (3)				1,05	10 548 984	10 548 984

- (1) 367 360 actions ont été attribuées le 26/04/2021 et pourront être acquises en avril 2022.
- (2) 900 000 actions pourront être attribuées en avril 2022, en fonction de critères de performance (délai d'acquisition d'1 an)
- (3) FREELANCE.COM a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission, au pair, de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 K€ entièrement souscrit par CBV. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à son échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an. Elles ne sont pas admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ni sur aucun autre marché boursier.

ANNEXE 7.1 (I)

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2020 DE FREELANCE

free
lance
com

31 décembre
2020

Comptes consolidés

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

Table des matières

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
NOTE ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	5
Note 1 - Faits marquants de la période et événements post clôture.....	5
Note 2 - Principes et méthodes comptables – modalités de consolidation	7
2.1. Référentiel comptable	7
2.2. Modalités de consolidation	7
2.3. Méthodes et règles d'évaluation.....	8
Note 3 - Périmètre de consolidation	11
3.1. Périmètre de consolidation.....	11
3.2. Variation du périmètre.....	11
Note 4 - Informations sur les postes du bilan	12
4.1. Ecarts d'acquisition	12
4.2. Immobilisations incorporelles.....	12
4.3. Immobilisations corporelles	14
4.4. Immobilisations financières	14
4.5. Créances d'exploitation et comptes de régularisation	15
4.6. Valeurs mobilières de placement	15
4.7. Variation des capitaux propres	16
4.8. Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.....	17
4.9. Emprunts et dettes financières	18
4.10. Dettes d'exploitation	18
Note 5 - Informations sur les postes du compte de résultat.....	19
5.1. Ventilation du chiffre d'affaires	19
5.2. Autres produits d'exploitation.....	19
5.3. Détail des autres achats et charges externes	19
5.4. Détail des frais de personnel	20
5.5. Décomposition du résultat financier.....	20
5.6. Décomposition du résultat exceptionnel	21
5.7. Impôt sur les résultats et impôts différés	21

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

Note 6 - Autres informations	23
6.1. Engagements hors bilan	23
6.2. Passifs éventuels	23
6.3. Effectif permanent à fin décembre 2020	23
6.4. Honoraires des Commissaires aux comptes	24
6.5. Parties liées	24
Note 7 - Tableau de flux de trésorerie consolidé	25
Note 8 - Informations Pro Forma	26

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020
BILAN

ACTIF en K€	§	31/12/2020	31/12/2019
Ecart d'acquisition	4.1	48 619	35 650
Capital Souscrit Non Appelé			
Immobilisations incorporelles	4.2	4 198	3 172
Immobilisations corporelles	4.3	426	405
Immobilisations financières	4.4	1 496	1 360
Actif immobilisé		54 739	40 587
Stocks et encours			
Créances clients	4.5	77 570	49 689
Actifs d'impôts différés	4.5	927	
Autres créances	4.5	20 313	13 369
Valeurs mobilières de placement	4.6	3 204	505
Disponibilités	7	50 083	26 119
Actif circulant		152 098	89 682
Comptes de régularisation	4.5	1 288	489
Total ACTIF		208 125	130 758

PASSIF en K€	§	31/12/2020	31/12/2019
Capital social		2 914	2 892
Primes d'émission, de fusion , d'apport		29 399	29 421
Réserves		7 299	1 606
Résultat Groupe		8 276	5 904
Titres en autocontrôle		-128	-85
Capitaux propres - Part du groupe	4.7	47 760	39 737
Intérêts minoritaires	4.7	1 165	
Autres Fonds Propres			
Provisions pour risques et charges	4.8	1 404	1 097
Emprunts et dettes financières	4.9	38 452	11 482
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.10	66 848	34 729
Dettes fiscales et sociales	4.10	48 691	41 764
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4.10	14	14
Autres dettes	4.10	1 944	1 126
Dettes		155 948	89 115
Comptes de régularisation		1 848	809
Total PASSIF		208 125	130 758

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020
COMPTE DE RESULTAT

En K€	§	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	5.1	325 017	237 127
Autres produits d'exploitation	5.2	1 062	1 011
Achats et variations de stocks			2
Autres achats et charges externes	5.3	208 559	113 056
Impôts et taxes		3 284	2 813
Charges de Personnel	5.4	103 319	113 074
Dotations aux amortissements des immobilisations		938	531
Dotations aux provisions	4.8	1 058	839
Charges d'exploitation		317 158	230 314
Résultat d'exploitation		8 921	7 824
Résultat financier	5.5	-724	-674
Résultat courant avant impôt		8 197	7 149
Résultat exceptionnel	5.6	1 183	-222
Impôts sur le résultat	5.7	-566	-1 024
Résultat des sociétés intégrées		8 814	5 904
Dotat. aux amortissements des écarts d'acquisition	4.1		
Résultat d'ensemble consolidé		8 814	5 904
Résultat groupe		8 276	5 904
Résultat hors groupe		538	
Résultat par action (en €)	2.3.10	0,23	0,16
Résultat dilué par action (en €)	2.3.10	0,18	0,13

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

NOTE ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Tous les montants de l'annexe sont exprimés en milliers d'euros (K€).

Les notes ci-dessous représentent l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2020 qui présentent un total de bilan de 208 125 K€ et un résultat net - part du groupe de 8 276 K€.

Note 1 - Faits marquants de la période et événements post clôture**Dynamique de croissance**

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé de FREELANCE.COM s'est établi à 325 M€, en progression de +37 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2019 (+17 % par rapport au chiffre d'affaires pro forma – Voir note 8).

En France, le chiffre d'affaires de FREELANCE.COM s'est inscrit en hausse de 52% (avec le rapprochement d'INOP'S à compter du 1^{er} juillet 2020) à 273.2 M€ (84% du total consolidé du Groupe).

A l'international (Allemagne, Maroc, Suisse), le chiffre d'affaires se maintient avec 51.8 M€ qui représentent 16% du chiffre d'affaires total de la période.

Rapprochement avec la société INOP'S

Le 18 juin 2020, FREELANCE.COM a pris une participation majoritaire de 75% au capital de la société INOP'S, 1er réseau d'experts du numérique (70 000 experts). La prise de contrôle étant réputée effective au 30 juin 2020, INOP'S contribue aux flux d'activité et de résultat consolidés uniquement sur second semestre 2020.

Avec cette opération, FREELANCE.COM renforce significativement son expertise dans le digital, complète son offre de services (avec notamment une capacité accrue d'engagement au forfait, des offres dédiées au secteur public, la gestion de programmes de grande ampleur...) et pourra s'appuyer sur le plus important écosystème de 70 000 experts dans les PME et les start-up du numérique. FREELANCE.COM renforce ainsi sa position de leader du travail libéré et offre aux talents et aux entreprises davantage de solutions intelligentes pour faciliter la création de valeur et l'innovation.

Compte tenu de la date du rapprochement et de son caractère significatif dans les comptes consolidés du Groupe, la note 8 des annexes fournit une information Pro Forma et précise les modalités d'intégration dans les comptes du Groupe.

Crise sanitaire du Covid19

Depuis le début de l'exercice 2020, une crise sanitaire mondiale liée au virus COVID-19 a éclaté. Ceci crée une situation sans précédent au niveau économique, social et opérationnel tant en France qu'à l'international.

Le groupe FREELANCE.COM a adapté son organisation pour garantir le niveau de service attendu par ses clients, entreprises et talents, documenté dans un Plan de Continuité d'Activité (PCA), et ainsi sécuriser l'ensemble des prestations en cours, tout en préservant ses employés, et notamment :

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

- La mise en place du télétravail pour l'ensemble des salariés avec des outils dédiés,
- La production de documentations et formations spécifiques liée à la gestion de crise du covid19,
- La mise en place d'un service de continuité d'activités,
- Le recours au chômage partiel (996 K€ sur l'année 2020, comptabilisée en déduction des charges de personnel)

A fin décembre, les impacts sur les activités du groupe FREELANCE.COM semblent limités avec cependant un recul constaté sur l'activité de portage salarial.

Souscription des prêts garantis par l'état (PGE)

Dans le contexte actuel de crise lié au Covid-19, le gouvernement français a mis en place de nombreuses mesures pour aider les sociétés à supporter les effets de la crise. Une de ces mesures est le Prêt Garanti par l'Etat (PGE). Ce prêt est un prêt bancaire à taux fixe dont 90% du montant emprunté est garanti par l'Etat via la Banque Publique d'Investissement (BPI). Après une période de franchise d'amortissement et d'intérêts d'une année, le prêt peut être amorti sur une durée de 1 à 5 ans selon le choix de la Société. Suivant la durée d'amortissement choisie et la taille de la Société, des taux d'intérêts seront définis. Actuellement ces taux ne sont pas encore définis.

Compte tenu des incertitudes liées à la crise, Le Groupe a décidé de renforcer sa trésorerie pour s'accorder plus de flexibilité pour continuer à soutenir les indépendants qui lui font confiance et envisager, avec sérénité, ses développements futurs.

Ainsi au 31 décembre, le Groupe a souscrit et débloqué les fonds de PGE pour un montant de 26.7 M€ sur l'ensemble du groupe, la trésorerie est présente dans les comptes en fin d'année. Les échéances de remboursement sont précisées au point 4.9.

Autres faits marquants

Aucun autre évènement ayant eu, ou susceptible d'avoir, une incidence significative sur les comptes consolidés, ou de faire l'objet d'une mention dans la présente annexe, n'est à signaler.

Evènements post-clôture

- Signature d'un traité d'apport avec COWORKEES

Dans la continuité de sa croissance, le groupe a signé le 5 mars 2021 un traité d'apport avec le groupe COWORKEES, plateforme qui accompagne les entreprises qui souhaitent travailler avec des freelances spécialistes du marketing et de la communication en France et en Suisse.

Ce rapprochement permet à FREELANCE.COM de renforcer sa communauté de talents externes de nouveaux profils spécialistes du marketing et de la communication, et ainsi de répondre toujours plus efficacement aux besoins des entreprises.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 05 mars 2021, les actionnaires de FREELANCE.COM se sont prononcés en faveur d'un apport en nature de l'intégralité des titres de la société COWORKEES au profit de FREELANCE.COM et de l'augmentation de capital en découlant. En conséquence, afin de rémunérer cet apport, FREELANCE.COM annonce avoir augmenté son capital par l'émission de 494 986 actions au prix de 4,83 euros par action au profit des actionnaires de COWORKEES.

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

- Rapprochement avec la société TMC France

Par un communiqué de presse le 25 février 2021, le groupe a annoncé sa volonté de renforcer son offre de services sur le marché de la formation via le projet de rachat de TMC France, organisme certifié Qualiopi. Ce rapprochement pourrait intervenir au cours du second trimestre 2021.

FREELANCE.COM souhaite renforcer son positionnement auprès des grands comptes et développer une offre globale d'opérateur de formation multi-expertise via les compétences de ses communautés d'indépendants et pure players. Cette stratégie d'extension de son offre s'inscrit dans un contexte de normalisation du secteur de la formation.

Note 2 - Principes et méthodes comptables – modalités de consolidation

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les principes comptables applicables en France et avec les règles de consolidation définies dans le règlement n° 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Modalités de consolidation

2.2.1. Méthodes de consolidation

Les comptes des sociétés sur lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, de droit ou de fait, un contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Les entités sans activité ou sans actif significatif ne sont toutefois pas consolidées.

Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement au pourcentage de contrôle.

Les sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce une influence notable, présumée lorsque la détention est supérieure à 20 % du capital, sont mises en équivalence.

La date de clôture des comptes consolidés est celle de la société mère du groupe, soit le 31 décembre de chaque année, et correspond à la date de clôture de chacune des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

2.2.2. Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation constatés à l'occasion des prises de participation correspondent à la différence entre la juste valeur du prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise retraitée. Ils sont ventilés sur les postes d'actifs et de passifs appropriés.

Le solde non affecté positif de ces écarts est présenté à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition ».

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

La durée d'utilisation de l'écart d'acquisition positif est déterminée à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée.

Les écarts d'acquisition sont analysés à chaque clôture afin d'apprécier leur valeur nette et d'appliquer éventuellement une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, les dépréciations comptabilisées n'étant jamais reprises.

L'évaluation des écarts d'acquisition des filiales opérationnelles est appréciée en fonction de critères de rentabilité et de développement. Pour les filiales de portage, ces critères sont appliqués à l'ensemble du pôle.

Lorsque la différence de consolidation est négative, elle est inscrite en « provisions » au passif du bilan et est rapportée au résultat selon une durée tenant compte de sa nature.

2.2.3. *Conversion des comptes des sociétés étrangères n'appartenant pas à la zone Euro*

La conversion en euros des comptes des sociétés étrangères a été effectuée de la manière suivante :

- les éléments non monétaires, à l'exception des capitaux propres, et les éléments monétaires du bilan ont été convertis au cours de change à la date de clôture de l'exercice ; les capitaux propres ont été convertis au cours historique ;
- l'ensemble des produits et des charges a été converti au cours de change moyen de la période considérée.

2.3. Méthodes et règles d'évaluation

2.3.1. *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût historique d'achat ou de production ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.

Elles comprennent principalement :

- les marques et les noms de domaine FREELANCE.COM dont la valeur d'inventaire est appréciée chaque année en fonction des perspectives du groupe, et qui ne font l'objet d'aucun amortissement,
- les logiciels spécifiques

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie qui n'excède pas 5 ans.

2.3.2. *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.

Elles font l'objet d'un amortissement économique calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée de vie estimée. Les taux habituels retenus sont les suivants :

- | | |
|--|------------|
| • agencements et installations générales | 5 ans |
| • matériel de bureau et informatique | 3 à 4 ans |
| • mobilier | 8 à 10 ans |

Les entités du groupe n'utilisent pas de manière significative le crédit-bail comme mode de financement des immobilisations.

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

2.3.3. *Créances et dettes*

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées suivant les cours de change à la clôture de l'exercice ou de la période, les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés en produits ou charges financières.

Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de contentieux.

FREELANCE.COM et INOP'S ont recours aux services d'un factor (Cf. note 6.1).

2.3.4. *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation dans le cas où leur valeur de réalisation à la date de clôture est inférieure au coût d'acquisition.

2.3.5. *Provisions pour risques et charges*

Les risques et charges sont provisionnés au mieux de notre connaissance, dès lors qu'un événement survenu ou en cours les rendent probables à la date d'établissement des comptes et que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante.

Les provisions sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de leur utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement prévu.

2.3.6. *Provisions pour indemnités de fin de carrière*

Les engagements liés aux indemnités de départ à la retraite dues au personnel permanent en activité sous contrat à durée indéterminée sont provisionnées. L'évaluation de ces engagements résulte d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan, en application des dispositions prévues par la convention collective et de la prévision d'un départ à 65 ans à l'initiative du salarié.

Cette estimation tient compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

2.3.7. *Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge*

Le chiffre d'affaires et la marge associée sont pris en compte mensuellement, au fur et à mesure de la réalisation des missions.

2.3.8. *Résultat exceptionnel*

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2.3.9. *Impôts différés*

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable aux taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Ils sont calculés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation, dans la mesure où ils sont significatifs.

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

Les impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables ne sont retenus que dans la mesure où leur récupération est probable dans un avenir raisonnable.

2.3.10. *Résultat par action*

Deux types de résultats sont présentés : le résultat par action et le résultat dilué par action.

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période. Les actions en circulation sont les actions émises, hors actions propres rachetées par FREELANCE.COM et incluses dans les capitaux propres.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre de la conversion des instruments dilutifs en circulation.

Ce calcul n'est pas réalisé en situation intermédiaire.

Les instruments dilutifs existant à la date du 31 décembre 2020 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Date d'attribution	Nature	Nombre	Prix EUR	Actions pouvant être souscrites	Quantités souscrites au 31/12/20	Quantité restant au 31/12/20
18/05/2018	AGA (1)	327 164		279 064	-279 064	
19/04/2019	AGA (2)	306 000		306 000		306 000
30/04/2020	AGA (3)	528 000				
31/12/2016	OCA (4)	10 548 984	1,05	10 548 984		10 548 984

(1) Sur les 327 164 actions attribuées le 18/05/2019, 279 064 ont été acquises le 20/04/2020

(2) Les 306 000 actions ont été attribuées le 30/04/2020 et pourront être acquises en avril 2021

(3) Les 528 000 actions pourront être attribuées en avril 2021, en fonction de critères de performance (délai d'acquisition d'1 an)

(4) Les OCA sont décrites en note 4.9 ci-après

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

Note 3 - Périmètre de consolidation

3.1. Périmètre de consolidation

L'ensemble des sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, un contrôle de droit ou une influence notable a été consolidé.

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2020 ainsi que les pourcentages d'intérêts détenus par le groupe sont présentés ci-après ; elles sont toutes consolidées en intégration globale.

Suite à l'acquisition d'INOP'S, le nouvel ensemble est désormais constitué de 22 sociétés avec l'intégration en consolidation de TEOPHILE, dédiée à de nouvelles offres de portage salarial.

Entité	Siège social	SIREN	% intérêts N	% intérêts N-1
ADMISSIONS ACCESS	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	478 676 901	100,00	100,00
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	Tour de l'Horloge 4 place L.Armand 75603 Paris cdx 12 Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	487 531 659	100,00	100,00
ADMISSIONS SAVOIR FAIRE	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)	413 598 632	100,00	100,00
ADMISSIONS SUISSE	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100,00	100,00
ADMISSIONS TECHNOLOGIES	9 place Alphonse Jourdain 31000 Toulouse	808 257 026	100,00	100,00
ADMISSIONS TRANSITIONS	107 Avenue Henri Freville 35200 Rennes	808 112 833	100,00	100,00
EGO INTERIM	221 boulevard Zerktouni Casablanca (Maroc)		100,00	100,00
EGO RECRUTEMENT	221 boulevard Zerktouni Casablanca (Maroc)		100,00	100,00
ERGONOS CONSULTING	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100,00	100,00
ERGONOS GERMANY	FriedrichstraBe 95, 10117 Berlin (Allemagne)		100,00	100,00
FREELANCE MAROC	221 boulevard Zerktouni Casablanca (Maroc)		100,00	100,00
FREELANCE UK	c/o James Cowper Kreston, Reading Bridge House, George Street, Reading, Berkshire, England, RG1 8LS		100,00	100,00
FREELANCE.COM		384 174 348	100,00	100,00
FREELANCE ONE	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	431 960 251	100,00	100,00
ADMISSIONS ONE		837 521 442	100,00	100,00
FREELANCE SERVICES		517 703 385	100,00	100,00
INOP'S	9 Boulevard Gouvion St Cyr - 75017 Paris	513 082 503	75,00	
PROVIGIS	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	431 960 251	100,00	100,00
SAGE	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100,00	100,00
TEOPHILE		839 240 322	90,00	
VALOR CONSULTANTS	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	311 810 816	100,00	100,00
VALOR ONE		505 317 503	100,00	100,00

3.2. Variation du périmètre

FREELANCE.COM a acquis 75 % du capital et des droits de vote INOP'S fin juin 2020.

Cette opération a généré un écart d'acquisition de :

Prix d'acquisition des titres :	14 836 K€
Quote-part dans la juste valeur des actifs nets acquis	- 1 867 K€
Ecart d'acquisition INOP'S au 31/12/2020	12 969 K€

Le contrat d'acquisition d'INOP'S n'incluait aucun complément de prix.

L'incidence de cette acquisition sur les comptes consolidés du groupe est mesurable à travers l'information « Variation de périmètre » dans les différentes notes de la présente annexe aux comptes consolidés.

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

Note 4 - Informations sur les postes du bilan

4.1. Ecarts d'acquisition

Sociétés acquises	Pays	Année d'acquisition	Ecart initial en KEUR	Valeur nette 31/12/2019	Augmentation 31/12/2020	Dépréciation 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2020
BRANCHE PORTAGE	FRA	2016	35 035	35 035			35 035
POLE MAROC	FRA	2018	615	615			615
INOPS	FRA	2020	12 969		12 969		12 969
			48 619	35 650	12 969		48 619

Le Groupe FREELANCE.COM procède annuellement à un test de dépréciation à la clôture de chaque exercice. Celui-ci n'a conduit à aucune dépréciation fin 2020.

4.2. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais d'établissement et assimilés	3	1				4
Frais de recherche et de développement						
Concession, brevets et droits similaires	3 075	2		699	1 465	5 241
Fonds commercial	481					481
Autres immo.incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	1 211	1 707			-1 465	1 453
Immobilisations incorporelles brutes	4 770	1 710		699	-	7 179

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Amort.des frais d'établissement	-1	-1				-2
Frais de recherche et de développement						
Concession, brevets et droits similaires	-1 412	-621	59	-673		-2 647
Amort.fonds commercial	-185	-148				-333
Amort.autres immo.incorporelles.						
Immobilisations incorporelles en cours						
Amortissements et provisions	-1 598	-770	59	-673	-	-2 981

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais d'établissement et assimilés	2					2
Frais de recherche et de développement						
Concession, brevets et droits similaires	1 662	-619	59	27	1 465	2 594
Fonds commercial	297	-148				148
Autres immo.incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	1 211	1 707			-1 465	1 453
Valeurs nettes	3 172	940	59	27	-	4 198

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

Le poste « concessions, brevets et droits similaires » comprend notamment :

- La marque « FREELANCE.COM » ainsi que les marques et noms de domaine associés évalués à 1 260 K€ lors de leur première consolidation en 2002, évaluation confirmée depuis par un test annuel de dépréciation.
- Les logiciels spécifiques permettant :
 - le développement des services de Data RSE sous la marque PROVIGIS et des services en freelance sur le marché mondial par FREELANCE.COM.
 - Le nouvel outil de gestion mis en service en toute fin d'exercice 2018 pour 479 K€, ayant vocation à s'inscrire dans une évolution du portage salarial vers de nouveaux services a été déployé sur le 1^{er} semestre 2020. Pour mémoire une partie avait été dépréciée en 2019 pour 118 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 40 K€ au 31 décembre 2020.
 - Le logiciel SMART a été mis en service en avril 2020 pour 1 028 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 776 K€ au 31 décembre 2020.
 - Le logiciel PAYROLL a été mis en service en avril 2020 pour 372 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 281 K€ au 31 décembre 2020.

Ces logiciels spécifiques supportant l'exploitation font l'objet d'un amortissement linéaire, calculé sur une durée qui n'excède pas 5 ans.

- L'acquisition fin 2018 d'un fonds commercial pour 445 K€ de prestations de services auprès de CBV assorti d'un amortissement en linéaire sur 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019. La valeur nette de cet actif s'élève à 148 K€ au 31 décembre 2020.
- Les immobilisations incorporelles en-cours sont principalement liées au développement de deux nouveaux projets informatiques majeurs pour le groupe, baptisés SMART (265 K€ au 31/12/2020) et TEOREME (1 014 K€ au 31/12/2020) afin d'améliorer ses process internes et ses offres commerciales.

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

4.3. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	160					160
Autres immobilisations corporelles	1 208	148	-56	109		1 409
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	1 368	148	-56	109		1 569

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	-104	-14				-118
Autres immobilisations corporelles	-859	-155	37	-48	-1	-1 026
Dépréciation immo.corporelles						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	-963	-168	37	-48	-1	-1 143

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	56	-14				43
Autres immobilisations corporelles	349	-6	-19	61	-	384
Dépréciation immo.corporelles						
Avances et acomptes						
Valeurs nettes	405	-20	-19	61	-	426

4.4. Immobilisations financières

Le poste « Immobilisations financières » se décompose comme suit en valeurs nettes au 31 décembre 2020 :

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres non consolidés	45	57	-		-45	57
Créances rattachées à des participations						
Prêts	586		-86	2		501
Dépôts et garanties versées	398	6	-2	185	-3	584
Autres créances immobilisées	331	22	-2		1	353
Total	1 360	85	-91	187	-47	1 496

La ligne des titres non consolidés correspond pour 50 K€ à la création d'une nouvelle société (INSTITUT SAVOIR FAIRE) toute fin 2020 qui n'est pas encore consolidée (impact N/S).

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

Les prêts correspondent aux sommes versées au titre du 1% construction par les sociétés de portage salarial.

Au 31 décembre 2020, les dépôts de garantie se montent à 584 K€ avec 185 K€ issus de l'acquisition d'INOP'S. Ils comprennent principalement des dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location mobilière (dont 112 K€ sur FREELANCE.COM pour les bureaux situés à la Grande Arche de la Défense) et de cautions versées par la filiale marocaine d'intérim.

Les autres créances immobilisées sont issues des filiales suisses pour 276 K€ (contre garanties clients) et de la société FREELANCE.COM pour 75 K€ (contrat de liquidité).

4.5. Créances d'exploitation et comptes de régularisation

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients	79 543	-1 972	77 570	49 689
Actifs d'impôt différé	927		927	
Créances sociales	310		310	326
Créances fiscales	16 407		16 407	8 846
Autres créances	1 127		1 127	484
Factor	2 469		2 469	3 712
Total autres créances	20 313		20 313	13 369
Charges constatées d'avance	1 288		1 288	489
TOTAL GENERAL	102 071	-1 972	100 099	63 548

L'essentiel des créances d'exploitation est à échéance à moins d'un an à l'origine. Les créances sur l'Etat comprennent principalement la TVA déductible pour 14 007 K€ et des crédits et avances d'impôts de 2 400 K€. Les comptes de Factor représentent notamment les sommes laissées en garantie au Factor jusqu'au paiement par les clients des factures cédées.

Les actifs d'impôt différé sont également à échéance de moins d'un an pour 560 K€ et entre 1 an et 5 ans pour le solde de 367 K€.

NB : Les créances clients ne tiennent pas compte des créances cédées au factor. Au 31/12/2020, l'encours d'affacturage s'élève à 25 767 K€ pour 21 214 K€ au 31/12/2019.

4.6. Valeurs mobilières de placement

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs mobilières de placement	3 204		3 204	505

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

4.7. Variation des capitaux propres

Valeurs en K€	Capital	Réserves + Primes	Titres en autocontrôle	Résultats	Ecarts de conversion	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres N-2	2 862	26 375	-86	4 448	-80	33 519	
Affectation en réserves		4 448		-4 448			
Engagement Retraites							
Variation de capital	30	-30					
Variation de titres en autocontrôle			1			1	
Variation de périmètre							
Résultat N-1				5 904		5 904	
Variation des écarts de conversion					314	314	
Capitaux propres N-1	2 892	30 793	-85	5 904	233	39 737	
Affectation en réserves		5 904		-5 904			
Engagement Retraites		-90				-90	
Variation de capital	22	-22					
Variation de titres en autocontrôle			-44			-44	
Variation de périmètre							627
Résultat N				8 276		8 276	538
Variation des écarts de conversion					-120	-120	
Capitaux propres N	2 914	36 584	-128	8 276	113	47 759	1 165

Le nombre d'actions composant le capital social de FREELANCE.COM SA se détaille comme suit :

	Nb d'actions	Valeur nominale
Au 31/12/2019	36 144 635	0,08 €
Au 31/12/2020	36 423 699	0,08 €

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 22 K€ par émission de 279 064 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA).

Il passe ainsi de 2 892 K€ euros composé de 36 144 635 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 2 914 K€ composé de 36 423 699 actions de 0,08 euro de valeur nominale.

Au titre des opérations décrites ci-dessus, la prime d'émission de FREELANCE.COM a diminué d'un montant total de 22 K€.

La société FREELANCE.COM détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. Au cours de l'exercice 2020, FREELANCE.COM a acheté 460 038 titres et en a vendu 465 558. Au 31 décembre 2020, elle détient 30 762 titres valorisés à leur prix d'achat, soit 128 K€, selon la méthode FIFO (Premier Entrée Premier Sorti). Les plus-values ou moins-values de cession sont constatées directement en résultat.

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

4.8. Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentation	Diminutions (1)	Variation de périmètre (2)	Autres mouvements(3)	Clôture
Provisions pour Risques et Charges	1 097	378	-1 144	946	127	1 404
Provisions pour dépréciations sur :						
- immobilisations incorporelles	127		-59	155		223
- immobilisations corporelles						
- immobilisations financières	16	14				30
- comptes clients	1 912	719	-706	41	5	1 972
- autres créances	6		-6			
- valeurs mobilières						
Total	3 158	1 112	-1 915	1 142	132	3 629

Impact en résultat

Résultat d'exploitation
 Résultat financier
 Résultat exceptionnel

	Dotations	Reprises
Résultat d'exploitation	1 058	-853
Résultat financier	14	
Résultat exceptionnel	40	-1 062
	1 112	-1 915

- (1) les provisions reprises correspondent pour l'essentiel au solde du litige opposant INOP'S à l'administration fiscale (634 K€)
- (2) la colonne variation de périmètre correspond principalement au litige opposant INOP'S à l'administration fiscale (667 K€)
- (3) les autres mouvements concernent principalement les variations des cours de devises et la 1^{ère} comptabilisations des IFC dans les comptes consolidés

Les provisions et dépréciations concernent principalement six types de risque :

- Les risques réglementaires (fiscalité, Urssaf, etc.) pour un montant de 302 K€
- Les risques clients de non recouvrement de créance à hauteur de 1 972 K€
- Les risques sociaux de litiges avec le personnel à hauteur de 576 K€
- Les risques commerciaux contractuels pour 136 K€
- Les risques technologiques liés aux développements informatiques pour 223 K€
- Les indemnités de fin de carrière pour 390 K€ (dont INOP'S pour 233 K€ et périmètre historique 157 K€, déterminée avec les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 0.34 % et taux d'évolution des rémunérations de 2%)

Les dotations et reprises de provision d'exploitation concernent principalement le risque de non recouvrement des créances clients.

Les dotations et reprises de provision qui impactent le résultat exceptionnel sont détaillées dans la note 5.6 et concernent principalement les autres risques.

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

4.9. Emprunts et dettes financières

Valeurs en K€	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 076	11 076		
Emprunts bancaires	26 980	12 080	12 400	2 500
Concours bancaires courants	29	29		
Autres dettes financières	367	367		
Emprunts et dettes financières	38 452	23 552	12 400	2 500

FREELANCE.COM a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission, au pair, de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 K€ entièrement souscrit par CBV. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à son échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an. Elles ne seront pas admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ni sur aucun autre marché boursier.

Les emprunts bancaires sont constitués pour 26.7 M€ de PGE souscrits sur l'ensemble du groupe, et d'un prêt provenant d'INOP'S pour 280 K€. Les prêts PGE seront remboursés en 2021 pour 12 M€, et le solde de 14.7 M€ seront échelonnés entre 2 et 6 ans à l'initiative de FREELANCE.COM.

Les autres dettes financières pour 367 K€ concernent principalement les intérêts courus sur les obligations convertibles.

4.10. Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont pour l'essentiel exigibles à moins d'un an, leur ventilation est la suivante :

Valeurs en K€	31/12/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 848	34 729
Dettes sociales (1)	27 541	26 823
Dettes fiscales	21 151	14 942
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14	14
Autres dettes	1 944	1 126
Total autres dettes	50 649	42 904
Produits constatés d'avance	1 848	809
Total	119 344	78 442

(1) La légère augmentation des dettes sociales est principalement due à l'impact de la crise sanitaire avec un échéancier de paiement des dettes sociales fin décembre 2020 de 438 K€ par rapport au 31 décembre 2019, ainsi que de l'entrée d'INOP'S dans le périmètre. L'impact sera retrouvé dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité » dans le tableau de flux de trésorerie (Note 7).

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

Note 5 - Informations sur les postes du compte de résultat

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Valeurs en K€	31/12/2020	31/12/2019
Prestations de services :	210 689	108 871
- France	188 077	84 275
- Export	22 612	24 597
Portage salarial	111 945	126 151
- France	82 789	92 995
- Export	29 155	33 157
Autres	2 383	2 104
Total	325 017	237 127

La ligne « Autres » concerne le chiffre d'affaires de l'activité de conformité principalement porté par PROVIGIS.

5.2. Autres produits d'exploitation

Ils comprennent des reprises de provisions sur des créances douteuses à hauteur de 712 K€ et des subventions d'exploitation pour 192 K€.

5.3. Détail des autres achats et charges externes

Valeurs en K€	31/12/2020	31/12/2019
Achats de prestations	195 291	98 249
Commissions des commerciaux	701	1 008
Autres	12 567	13 798
Total	208 559	113 056

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

5.4. Détail des frais de personnel

Valeurs en K€	31/12/2020	31/12/2019
Personnel administratif	12 497	9 002
Personnel porté et intérimaires	90 822	104 073
Total	103 319	113 074

La participation des salariés au résultat se monte à 97 K€ à fin 2020 et 152 K€ fin 2019.

5.5. Décomposition du résultat financier

Valeurs en K€	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers de participation		
Produits des autres VMP & créances de l'actif immo	15	77
Autres Intérêts et Produits assimilés	57	28
Reprises sur provisions & Transfert de charges		22
Différences positives de change	288	190
Produits nets sur cessions et valeurs mob. de placement		2
Produits financiers	360	318
Dotations financières aux amortissements et provisions	14	
Intérêts et charges assimilées	494	438
Différences négatives de change	576	539
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de placement		15
Charges financières	1 084	993
Résultat financier	-724	-674

Les filiales suisses contribuent pour – 442 K€ aux différences nettes de change, et FREELANCE.COM pour + 161 K€ lié à l'impact du versement de dividendes des filiales suisses.

Les intérêts et charges assimilées de 494 K€ comprennent pour 332 K€ les intérêts calculés sur FREELANCE.COM lié à l'emprunt obligataire émis le 31 décembre 2016 avec CBV.

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

5.6. Décomposition du résultat exceptionnel

Valeurs en K€	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	255	131
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	70	29
Reprises de provisions & transfert de charges	1 062	631
Produits exceptionnels	1 387	791
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	135	707
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	29	27
Dotations exceptionnelles aux amort. & provisions	40	279
Charges exceptionnelles	204	1 013
Résultat exceptionnel	1 183	-222

Le résultat exceptionnel net comprend notamment 872 K€ de reprises de provisions non utilisées sur les filiales françaises (dont 594 K€ sur INOP'S suite à la fin du litige fiscal et 278 K€ sur AD'MISSIONS ETUDES & PROJETS suite à la fin d'un litige social) et 93 K€ sur les filiales suisse. Les charges exceptionnelles incluent 53 K€ de pertes sur TEOPHILE antérieures à l'entrée dans le périmètre de consolidation.

5.7. Impôt sur les résultats et impôts différés

A compter du 1^{er} janvier 2019, les sociétés françaises du groupe ont constitué un groupe d'intégration fiscale dont FREELANCE.COM est la mère. Au 31 décembre 2020, l'économie en résultant s'élève à 220 K€. INOP's ne fait pas partie de ce groupe.

Sur l'exercice 2020, la charge d'impôt dans les comptes consolidés est de 566 K€ et se décompose de la manière suivante :

Valeurs en K€	31/12/20	31/12/19
Impôts exigibles	1 401	1 024
Impôts différés	-835	
Charge totale d'impôts comptabilisée en résultat	566	1 024

Les impôts exigibles pour 1 401 K€ correspondent aux impôts sur les sociétés dus par les filiales françaises (864 K€), suisses-allemandes (472 K€), et les filiales marocaines (65 K€).

Le groupe a décidé d'activer ses impôts différés pour la toute première fois sur l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2020 et sur la base d'un résultat fiscal prévisionnel bénéficiaire pour 2021, un montant de 835 K€ a été activé, dont 817 K€ au titre des décicits reportables et 18 K€ au titre de la dotation annuelle des engagements retraites.

Les impôts différés ont été activés au taux de 28 %.

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

La ventilation des impôts différés dans le bilan est la suivante :

Valeurs en K€	Base d'impôts différés 2020	31/12/20	31/12/19
Reports déficitaires	2 918	817	
Indemnités de départ à la retraite	393	110	
Impôts différés actifs par nature		927	
Impôts différés passifs par nature			

L'analyse de la différence d'impôt au 31 décembre 2020 se présente ainsi :

Valeurs en K€	Base	Impôt
Résultat net avant impôts théorique en vigueur de 28 %	9 380	2 626
Retraitements :		
- Charges non déductibles en réintégration fiscale (1)	779	218
- Revenus non imposables en déduction fiscale (2)	-1 734	-486
- Première reconnaissance de déficits fiscaux au 31/12/2020 (3)	-2 920	-817
- Déficit fiscaux de l'exercice (4)	-1 773	-497
Base taxable du Groupe	3 732	1 045
Différence entre le taux normal appliqué en France et le taux d'impôt appliqué à l'étranger (5)		-478
Charge totale d'impôts comptabilisée en résultat		567
Taux d'impôt effectif		6%

Les principaux éléments expliquant les écarts identifiés dans le passage de l'impôt théorique à la charge d'impôts sont :

(1) Intérêts non déductibles sur l'emprunt convertible de FREELANCE.COM (202 K€), les décalages temporaires liés aux taxes organic et efforts de construction, 5% des dividendes versés par des filiales françaises (265 K€).

((2) Décalages temporaires réintégrés les années précédentes : Efforts de constructions, Organic, Participation (414 K€), reprise de provisions pour litige fiscal (594 K€).

(3) Les déficits reportables de l'unité fiscale FREELANCE.COM ont été partiellement activés pour 2 920 K€ au 31 décembre 2020. Pour rappel, le total des déficits reportables s'élève à 5 839 K€ au 31/12/2020.

(4) L'utilisation de déficits reportables au sein de l'unité fiscale FREELANCE.COM a été reconnue partiellement en fonction des résultats fiscaux 2021.

(5) La principale différence de taux avec la France est le taux moyen d'imposition de 14% en Suisse (SAGE).

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

Note 6 - Autres informations

6.1. Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant en K€
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage	25 767
Remboursement de la franchise de loyer en cas de départ avant le 31/01/2023	738

Engagements reçus	Montant en K€
Garantie Actif Passif consentie par les cédants du Groupe SAVOIR FAIRE jusqu'au 16/06/2021	340

6.2. Passifs éventuels

Tous les risques en cours au 31 décembre 2020 ont fait l'objet d'une provision.

6.3. Effectif permanent à fin décembre 2020

	France	Etranger	Total 31/12/20	Total 31/12/19
Personnel salarié :				
- cadres	131	19	150	84
- employés	49	6	54	49
Total	179	25	204	133

L'effectif permanent exclut les salariés portés et les intérimaires.

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020

6.4. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes ont représenté une charge de 160 K€ en 2020.

Honoraires des Commissaires aux comptes	Mission légale	Autres services
ECA - NEXIA	58 436	2 700
CPA - CABINET PERON	25 000	
CABINET FERTE	44 875	
CABINET AZENCOTH	28 800	
	157 111	2 700

6.5. Parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

La principale opération concernée est décrite au § 4.9 ci-dessus.

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020
Note 7 - Tableau de flux de trésorerie consolidé

Valeurs en K€	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net consolidé	8 814	5 904
Amortissements et provisions	115	152
Variation des impôts différés	-835	
Plus et moins values de cession, nettes d'impôts	27	27
Autres flux non monétaires		-4
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	8 121	6 078
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (1) (2)	1 904	1 045
Flux net de trésorerie généré par l'activité	10 025	7 124
Acquisitions d'immobilisations	-1 987	-1 309
Incidences des variations de périmètre (3)	-7 948	
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	69	135
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-9 866	-1 174
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		
Emissions d'emprunts	27 067	332
Remboursements d'emprunts	-412	-332
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	26 654	
Autres flux de trésorerie	6	
Variation de trésorerie	26 820	5 950
Trésorerie - Ouverture	26 624	20 327
Concours bancaire courant - Ouverture	-73	-5
Trésorerie - Variation cours devises	-112	257
Trésorerie - Autres variations		22
Trésorerie - Clôture	53 288	26 624
Concours bancaire courant - Clôture	-29	-73
Variation comptes de trésorerie	26 820	5 950

(1) dont, au 31 décembre 2020, impact de la crise sanitaire sur l'échéancier des dettes sociales et fiscale de l'ordre de + 438 K€.

(2) dont, au 31 décembre 2019, impact de l'anticipation du paiement des dettes sociales de l'ordre de - 2 000 K€.

(3) prix de revient des titres +/- trésorerie disponible à la date d'acquisition des sociétés entrées en périmètre sur la période.

COMPTES CONSOLIDES 31/12/2020
Note 8 - Informations Pro Forma

En K€	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2019
	Comptes consolidés	Comptes pro forma	Comptes consolidés	Comptes pro forma
Chiffre d'affaires	325 017	376 277	237 127	321 615
Autres produits d'exploitation	1 062	1 064	1 011	1 035
Achats et variations de stocks			2	2
Autres achats et charges externes	208 559	255 527	113 056	190 212
Impôts et taxes	3 284	3 433	2 813	3 073
Charges de Personnel	103 319	106 216	113 074	117 978
Dotations aux amortissements des immobilisations	938	1 067	531	777
Dotations aux provisions	1 058	1 215	839	994
Charges d'exploitation	317 158	367 459	230 314	313 036
Résultat d'exploitation	8 921	9 882	7 824	9 613
Résultat financier	-724	-712	-674	-639
Résultat courant avant impôt	8 197	9 170	7 149	8 974
Résultat exceptionnel	1 183	1 165	-222	-937
Impôts sur le résultat	-566	-836	-1 024	-1 569
Résultat des sociétés intégrées	8 814	9 499	5 904	6 468
Dotat. aux amortissements des écarts d'acquisition				
Résultat d'ensemble consolidé	8 814	9 499	5 904	6 468
Résultat groupe	8 276	8 790	5 904	6 327
Résultat hors groupe	538	709		141

Comptes consolidés : périmètre de consolidation avec INOP'S acquis en juin 2020 et contribuant aux flux d'activité et de résultat du groupe pour le 2ème semestre 2020

Comptes pro forma : périmètre de consolidation avec la contribution d'INOP'S à partir du 1er janvier 2019 et 2020

ANNEXE 7.1 (II)
COMPTES ANNUELS DE HP GENEVE AU 31 DECEMBRE 2020



Helvetic Payroll SA, Collonge-Bellerive

Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
à l'Assemblée générale

Comptes annuels 2020



KPMG SA
Avenue du Théâtre 1
Case postale 6663
CH-1002 Lausanne

+41 58 249 45 55
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Helvetic Payroll SA, Collonge-Bellerive

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Helvetic Payroll SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Paragraphe relatif à d'autres points

Les comptes annuels de Helvetic Payroll SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 ont été vérifiés sur la base d'un contrôle restreint par un autre organe de révision qui a formulé une opinion sans modification en date du 11 septembre 2020.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit selon l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne défini conformément aux prescriptions du Conseil d'administration pour l'établissement des comptes annuels n'était pas consigné par écrit, raison pour laquelle nous ne pouvons pas attester l'existence d'un système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Carlos Alvarez
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Hugues Morel
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 4 juin 2021

Annexes :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et de l'annexe
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Bilan au 31 décembre	Annexe	2020	2019
		CHF	CHF
ACTIF			
Actif circulant			
Trésorerie		6,156,489.97	6,274,579.68
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services envers des tiers			
- envers des tiers	2.5	6,356,459.63	6,333,839.12
- provision pour débiteurs douteux		(348,687.13)	(373,010.50)
- envers des participations			
Autres créances à court terme			
- envers des tiers		2,395,241.38	229,776.56
- envers des sociétés sœurs		1,068,443.09	939,312.23
Actifs de régularisation		3,011,239.96	3,753,655.92
		<u>18,639,186.90</u>	<u>17,158,153.01</u>
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	2.1	219,306.55	219,306.55
Immobilisations corporelles			
- Autres immobilisations corporelles		17,960.46	23,155.98
		<u>237,267.01</u>	<u>242,462.53</u>
TOTAL ACTIF		<u>18,876,453.91</u>	<u>17,400,615.54</u>

Bilan au 31 décembre	Annexe	2020	2019
		CHF	CHF
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes résultant de prestations de services			
- envers des consultants salariés		2,641,906.31	3,361,386.84
- envers des consultants refacturés		298,310.17	625,330.68
- envers des agences de consultants		150,214.11	261,011.48
Autres dettes à court terme			
- envers des tiers	2.2	1,728,592.24	5,556,525.39
- envers des détenteurs des actionnaires		4,269,401.54	2,747,353.86
- envers des sociétés sœurs		2,445,029.87	-
Acomptes de clients		176,109.92	425,876.98
Passifs de régularisation		2,061,025.52	1,622,799.51
		<u>13,770,589.68</u>	<u>14,600,284.74</u>
Capitaux propres			
Capital-actions		100,000.00	100,000.00
Réserves légales issues du bénéfice			
- Réserve légale générale issue du bénéfice		20,000.00	20,000.00
Réserves facultatives issues du bénéfice			
- Bénéfice au bilan			
Report		1,180,325.16	310,718.26
Bénéfice de l'exercice		3,805,539.07	2,369,612.54
		<u>5,105,864.23</u>	<u>2,800,330.80</u>
TOTAL PASSIF		<u><u>18,876,453.91</u></u>	<u><u>17,400,615.54</u></u>

Compte de résultat	Annexe	2020	2019
		CHF	CHF
Produits nets provenant de l'activité de portage salariale		75,051,205.40	76,628,767.48
Produits des frais refacturés aux consultants		436,597.42	1,220,563.82
Produits nets de la sous-traitance de paie		152,672.95	173,500.00
Autres produits liés à l'activité de portage salarial		1,937,383.24	1,761,998.28
Autres produits d'exploitation		1,297,802.30	-
Total Produits d'exploitation		78,875,661.31	79,784,829.58
Charges de consultants salariés placés	2.3	(62,721,398.10)	(63,162,882.51)
Charges de consultants refacturés		(5,083,903.70)	(4,772,785.66)
Frais des consultants		(1,730,040.30)	(3,065,534.88)
Coût des agences des consultants		(2,081,560.96)	(3,235,648.59)
Charges de personnel		(2,087,906.54)	(1,506,863.33)
Autres charges d'exploitation		(1,120,680.07)	(976,199.97)
Amortissements et corrections de valeur sur des postes de l'actif immobilisé		(9,793.20)	(12,322.42)
Total Charges d'exploitation		(74,835,282.87)	(76,732,237.36)
Résultat d'exploitation		4,040,378.44	3,052,592.22
Produits financiers		73,904.36	225,260.87
Charges financières		(110,267.35)	(67,499.15)
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	2.4	332,220.27	-
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période		-	(21,141.40)
Bénéfice avant impôts		4,336,235.72	3,189,212.54
Impôts directs		530,696.65	819,600.00
Bénéfice de l'exercice		3,805,539.07	2,369,612.54

Tableau des flux de trésorerie	2020	2019 (non audité)
	CHF	CHF
Bénéfice de l'exercice	3,805,539.07	2,369,607.00
Amortissements et corrections de valeur sur l'actif immobilisé	9,793.20	12,322.00
Variation des créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	(46,943.88)	(1,121,874.00)
Variation des autres créances	(2,294,595.68)	
Variation des actifs de régularisation	742,415.96	(474,084.00)
Variation des dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	(1,157,298.41)	740,267.00
Variation des autres dettes à court terme, acomptes clients et des passifs de régularisation	327,603.35	2,223,807.00
Variation des provisions	-	210,000.00
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1,386,513.61	3,960,045.00
Investissement dans des immobilisations financières	-	(18,631.00)
Investissement dans des immobilisations corporelles	(4,603.50)	(5,264.00)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4,603.50)	(23,895.00)
Distribution de bénéfices aux actionnaires (dividendes)	(1,500,000.00)	(5,509,023.00)
Variation des liquidités résultant de dettes à court terme portant intérêt	-	2,784,110.00
Sorties de liquidités résultant de dettes à long terme portant intérêt	-	(4,218.00)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1,500,000.00)	(2,729,131.00)
Variation de la trésorerie	(118,089.89)	1,207,019.00
Justification:		
Solde de trésorerie au 1er janvier	6,274,580.00	5,067,560.00
Solde de trésorerie au 31 décembre	6,156,489.97	6,274,580.00
Variation de la trésorerie	(118,090.03)	1,207,020.00

Annexe

1. Principes

1.1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. A cet égard, il faut tenir compte du fait que, afin d'assurer la prospérité de l'entreprise à long terme, la société saisit la possibilité de constituer et de dissoudre des réserves latentes.

La présentation des comptes annuels a été légèrement modifiée pour améliorer la lisibilité. Afin d'assurer la comparabilité, les chiffres comparatifs du bilan ont été retraités pour garantir la même structure que l'exercice sous revue.

1.2 Créances résultant de prestations de services

Les créances résultant de prestations de services sont comptabilisées à leur valeur nominale, sous déduction de corrections de valeurs individuelles économiquement nécessaires. Les prestations de services non facturées à la date de clôture sont comptabilisées sous les actifs de régularisation.

1.3 Comptabilisation des produits

Les produits sont reconnus au moment de la fourniture de la prestation.

1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements et corrections de valeur nécessaires.

Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire. En cas de signe de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font éventuellement l'objet d'une correction de valeur.

Annexe	2020	2019
	CHF	CHF

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Immobilisations financières

Garantie loyer	69,306.55	69,306.55
Garantie en faveur du service de l'emploi license LSE	150,000.00	150,000.00
	<u>219,306.55</u>	<u>219,306.55</u>

La garantie en faveur du service de l'emploi correspond au cautionnement en faveur du service de l'emploi pour la licence LSE (La loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services "LSE") pour un montant de CHF 150,000.

2.2 Dettes envers des institutions de prévoyance

Swiss Life	459,402.75	1,873,943.48
	<u>459,402.75</u>	<u>1,873,943.48</u>

Les dettes envers des institutions de prévoyance sont contenues dans la position du bilan "Autres dettes à court terme envers des tiers". A la date d'établissement des états financiers, les dettes 2020 ont été payées.

2.3 Charges de consultants salariés placés

Les charges de consultants comprennent un produit d'indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT) d'un montant de CHF 284,083.40 (2019: néant).

2.4 Produits exceptionnels, uniques ou hors période

Dissolution de provision liée à des exercices antérieurs	313,567.32	-
Divers	18,652.95	-
	<u>332,220.27</u>	<u>-</u>

2.5 Débiteurs

	% du CA 2020		
Non échues	5.9%	4,647,950.46	4,526,191.00
Echues de 1-30 jours	1.7%	1,368,845.04	1,482,828.59
Echues de 30-90 jours	0.3%	251,800.53	118,356.61
Echues de +90 jours	0.1%	87,863.60	206,462.92
	8.1%	<u>6,356,459.63</u>	<u>6,333,839.12</u>
Delai de paiement moyen (en jours)		29	29

Annexe	2020	2019
---------------	-------------	-------------

	CHF	CHF
--	-----	-----

3. Informations complémentaires

3.1 Montant résiduel des engagements de loyers

Les engagements de loyers qui ne sont pas échus ou ne peuvent pas être résiliés dans les douze mois présentent la structure d'échéance suivante :

Jusqu'à 1 an	138,531.60	138,531.60
1 - 5 ans	207,797.40	346,329.00
Plus de 5 ans	-	-
	<u>346,329.00</u>	<u>484,860.60</u>

3.2 Emplois à plein temps

Durant l'exercice sous revue, la société a employé plus de 250 collaborateurs à plein temps en moyenne annuelle.

3.3 Honoraires de l'organe de révision

Honoraires de révision (prestations de révision)	25,000.00	3,000.00
	<u>25,000.00</u>	<u>3,000.00</u>

3.4 Evénements importants survenus après la date du bilan

Il n'existe aucun événement important survenu après la date du bilan ayant un impact sur les valeurs comptables des actifs et passifs présentés ou devant être publié ici.

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan	2020
	CHF
Bénéfice reporté	1,180,325.16
Bénéfice de l'exercice	3,805,539.07
	<hr/>
Bénéfice au bilan	4,985,864.23
	<hr/> <hr/>
 Le Conseil d'administration propose l'emploi suivant du bénéfice au bilan:	
Dividende	1,835,864.23
Attribution à la réserve légale générale issue du bénéfice	30,000.00
Report à nouveau	3,120,000.00
	<hr/>
	4,985,864.23
	<hr/> <hr/>

ANNEXE 7.1 (III)
COMPTES ANNUELS DE HP ZURICH AU 31 DECEMBRE 2020



Helvetic Payroll Zurich AG, Zürich

Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
à l'Assemblée générale

Comptes annuels 2020



KPMG SA
Avenue du Théâtre 1
Case postale 6663
CH-1002 Lausanne

+41 58 249 45 55
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Helvetic Payroll Zurich AG, Zürich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Helvetic Payroll Zurich AG, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Paragraphe relatif à d'autres points

Les comptes annuels de Helvetic Payroll Zurich AG pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 ont été vérifiés sur la base d'un contrôle restreint par un autre organe de révision qui a formulé une opinion sans modification en date du 11 septembre 2020.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit selon l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne défini conformément aux prescriptions du Conseil d'administration pour l'établissement des comptes annuels n'était pas consigné par écrit, raison pour laquelle nous ne pouvons pas attester l'existence d'un système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Carlos Alvarez
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Hugues Morel
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 16 juin 2021

Annexes :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et de l'annexe
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Bilan au 31 décembre	Annexe	2020	2019
		CHF	CHF
ACTIF			
Actif circulant			
Trésorerie		4,063,307.05	5,153,871.47
Titres cotés en bourse			
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services			
- envers des tiers	2.6	9,641,376.30	5,916,172.72
- provision pour débiteurs douteux		(576,937.97)	(351,525.92)
Autres créances à court terme			
- envers des sociétés sœurs		2,445,029.88	-
Actifs de régularisation		5,559,905.15	2,341,685.45
		<u>21,132,680.41</u>	<u>13,060,203.72</u>
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	2.1	152,194.25	152,190.00
Immobilisations corporelles			
- Autres immobilisations corporelles		11,982.28	9,720.42
Immobilisations incorporelles	2.2	581,860.39	229,082.53
		<u>746,036.92</u>	<u>390,992.95</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>21,878,717.33</u></u>	<u><u>13,451,196.67</u></u>

Bilan au 31 décembre	Annexe	2020	2019
		CHF	CHF
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes résultant de prestations de services			
- envers des consultants salariés		4,163,230.49	2,413,113.14
- envers des consultants refacturé		287,791.19	221,916.13
- envers des agences de consultants		579,236.47	767,943.56
Autres dettes à court terme			
- envers des tiers	2.3	5,589,879.64	4,766,204.86
- envers des détenteurs des actionnaires		1,061,016.66	584,157.84
- envers des sociétés sœurs		1,918,979.56	939,312.02
Acomptes de clients		592,065.66	284,159.12
Passifs de régularisation		1,786,930.59	848,864.20
		15,979,130.26	10,825,670.87
Capitaux propres			
Capital-actions		100,000.00	100,000.00
Réserves légales issues du bénéfice			
- Réserve légale générale issue du bénéfice		20,000.00	20,000.00
Réserves facultatives issues du bénéfice			
- Bénéfice au bilan			
Report		1,005,527.30	310,718.47
Bénéfice de l'exercice		4,774,059.77	2,194,807.33
		5,899,587.07	2,625,525.80
TOTAL PASSIF		21,878,717.33	13,451,196.67

Compte de résultat	Annexe	2020	2019
		CHF	CHF
Produits nets provenant de l'activité de portage salariale		90,938,861.66	49,196,705.76
Produits des frais refacturés aux consultants		417,022.29	704,018.35
Produits nets de la sous-traitance de paie		228,895.00	169,665.00
Autres produits liés à l'activité de portage salarial		2,154,192.11	1,156,634.52
Autres produits d'exploitation		600,000.00	600,000.00
Total Produits d'exploitation		94,338,971.06	51,827,023.63
Charges de consultants salariés placés		(70,640,829.33)	(39,094,213.53)
Charges de consultants refacturés		(5,883,116.50)	(1,974,263.10)
Frais des consultants		(2,547,542.70)	(2,453,365.67)
Coût des agences des consultants		(7,481,114.30)	(4,254,957.82)
Charges de personnel	2.4	(117,850.57)	(578,186.40)
Autres charges d'exploitation		(1,690,647.30)	(292,418.09)
Amortissements et corrections de valeur sur des postes de l'actif immobilisé		(103,696.53)	(63,750.91)
Total Charges d'exploitation		(88,464,797.23)	(48,711,155.52)
Résultat d'exploitation		5,874,173.83	3,115,868.11
Charges financières		(235,117.48)	(201,431.75)
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	2.5	149,681.17	1,949.77
Bénéfice avant impôts		5,788,737.52	2,916,386.13
Impôts directs		(1,014,677.75)	(721,578.80)
Bénéfice de l'exercice		4,774,059.77	2,194,807.33

Tableau des flux de trésorerie	2020	2019 (non audité)
	CHF	CHF
Bénéfice de l'exercice	4,774,059.77	2,194,809.00
Amortissements et corrections de valeur sur l'actif immobilisé	103,694.00	65,751.00
Variation des créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	(5,944,821.41)	(2,444,361.00)
Variation des actifs de régularisation	(3,218,219.70)	(786,342.00)
Variation des dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	1,627,285.32	2,373,947.00
Variation des autres dettes à court terme, acomptes clients et des passifs de régularisation	3,526,174.07	3,151,927.00
Variation des provisions	-	(351,490.00)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	868,172.05	4,204,241.00
Investissement dans des immobilisations corporelles	(11,713.86)	(3,240.00)
Investissement dans des immobilisations incorporelles	(447,021.86)	(57,271.00)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(458,735.72)	(60,511.00)
Distribution de bénéfices aux actionnaires (dividendes)	(1,500,000.00)	(943,366.00)
Entrées de liquidités résultant de dettes à long terme portant intérêt	-	186,679.00
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1,500,000.00)	(756,687.00)
Variation de la trésorerie	(1,090,563.67)	3,387,043
Justification:		
Solde de trésorerie au 1 ^{er} janvier	5,153,871.47	1,766,828.00
Solde de trésorerie au 31 décembre	4,063,307.05	5,153,871.47
Variation de la trésorerie	(1,090,564.42)	3,387,043.47

Annexe 1

1. Principes

1.1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. A cet égard, il faut tenir compte du fait que, afin d'assurer la prospérité de l'entreprise à long terme, la société saisit la possibilité de constituer et de dissoudre des réserves latentes.

La présentation des comptes annuels a été légèrement modifiée pour améliorer la lisibilité. Afin d'assurer la comparabilité, les chiffres comparatifs du bilan ont été retraités pour garantir la même structure que l'exercice sous revue.

1.2 Créances résultant de prestations de services

Les créances résultant de prestations de services sont comptabilisées à leur valeur nominale, sous déduction de corrections de valeurs individuelles économiquement nécessaires. Les prestations de services non facturées à la date de clôture sont comptabilisés sous les actifs de régularisation.

1.3 Comptabilisation des produits

Les produits sont reconnus au moment de la fourniture de la prestation.

1.4 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles créées par l'entreprise elle-même sont activées si elles remplissent de manière cumulative les conditions suivantes à la date du bilan:

- La valeur incorporelle créée par l'entreprise elle-même est identifiable et dans le pouvoir de disposition de l'entreprise.
- La valeur incorporelle créée par l'entreprise elle-même génère pour celle-ci un profit mesurable sur plusieurs années.
- Les charges incombant à la valeur incorporelle créée par l'entreprise elle-même peuvent être enregistrées et évaluées séparément.
- Il est probable que les fonds nécessaires à la fabrication et à la commercialisation ou à l'usage propre de la valeur incorporelle existent ou sont mis à disposition.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire. En cas de signe de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font éventuellement l'objet d'une correction de valeur.

Annexe 2	2020	2019
----------	------	------

	CHF	CHF
--	-----	-----

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Immobilisations financières

Garantie loyer	2,194.25	2,194.25
Garantie en faveur du service de l'emploi licence LSE	150,000.00	150,000.00
	<u>152,194.25</u>	<u>152,194.25</u>

La garantie en faveur du service de l'emploi correspond au cautionnement en faveur du service de l'emploi pour la licence LSE (La loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services "LSE") pour un montant de CHF 150,000.

2.2 Immobilisations incorporelles

Logiciel informatique PUMA	581,860.39	229,082.53
	<u>581,860.39</u>	<u>229,082.53</u>

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût de revient et amorties de manière linéaire sur une durée de cinq ans. En cas de signe de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font éventuellement l'objet d'une correction de valeur.

2.3 Dettes envers des institutions de prévoyance

Swiss Life	553,407.35	-
	<u>553,407.35</u>	<u>-</u>

Les dettes envers des institutions de prévoyance sont contenues dans la position du bilan "Autres dettes à court terme envers des tiers". A la date d'établissement des états financiers, les dettes 2020 ont été payées.

2.4 Charges de personnel

Salaires	564,872.29	578,186.40
Propres prestations portées à l'actif	(447,021.72)	-
	<u>117,850.57</u>	<u>578,186.40</u>

Annexe 2		2020	2019
		CHF	CHF
2.5 Produits et charges exceptionnels, uniques ou hors période			
Dissolution de provision liée à des exercices antérieurs		(336,808.83)	-
Correctifs d'impôts exercices antérieurs		486,490.00	-
Divers		-	1,949.77
		<u>149,681.17</u>	<u>1,949.77</u>
2.6 Débiteurs			
	% du CA 2020		
Non échues	10.6%	8,259,301.93	3,880,050.78
Echues de 1-30 jours	1.3%	1,041,338.68	1,094,468.56
Echues de 30-90 jours	0.3%	241,081.44	538,373.10
Echues de +90 jours	0.1%	99,654.26	403,280.28
	12.4%	<u>9,641,376.31</u>	<u>5,916,172.72</u>
Delai de paiement moyen (en jours)		37	41

Annexe 2	2020	2019
	CHF	CHF

3. Informations complémentaires

3.1 Emplois à plein temps

Durant l'exercice sous revue, la société a employé plus de 250 collaborateurs à plein temps en moyenne annuelle.

3.2 Honoraires de l'organe de révision

Honoraires de révision (prestations de révision)	20,000.00	3,000.00
	<u>20,000.00</u>	<u>3,000.00</u>
	<u><u>20,000.00</u></u>	<u><u>3,000.00</u></u>

3.3 Evénements importants survenus après la date du bilan

Il n'existe aucun événement important survenu après la date du bilan ayant un impact sur les valeurs comptables des actifs et passifs présentés ou devant être publié ici.

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan	2020
	CHF
Bénéfice reporté	1,005,527.30
Bénéfice de l'exercice	4,774,059.77
Bénéfice au bilan	<u>5,779,587.07</u>
 Le Conseil d'administration propose l'emploi suivant du bénéfice au bilan:	
Dividende	2,629,587.07
Attribution à la réserve légale générale issue du bénéfice	30,000.00
Report à nouveau	3,120,000.00
	<u>5,779,587.07</u>

ANNEXE 7.3 (I)

DETAIL DE LA METHODE DE VALORISATION de HELVETIC PAYROLL SA (« HP Genève »)

DESCRIPTION DES METHODES RETENUES POUR LA COMPARAISON DES SOCIETES

La structure de l'opération conduit, pour apprécier la parité d'échange, à analyser le rapport des valeurs des fonds propres de HELVETIC PAYROLL SA (« HP Genève ») et de FREELANCE.COM.

Comme décrit ci-après les valeurs des fonds propres de HELVETIC PAYROLL SA et de FREELANCE.COM ont été déterminées selon des approches fondées sur des analyses multicritères et des méthodes usuelles dans le cadre d'opérations similaires.

VALEUR DE HELVETIC PAYROLL SA

Dans le cadre de cette valorisation, une approche multicritère qui prend appui sur des méthodes d'évaluation et l'examen de références de valorisation a été privilégiée. Selon qu'elles se prêtaient ou non au profil de HELVETIC PAYROLL SA, certaines méthodes et références de valorisation ont été retenues et d'autres ont été exclues.

1.1 Valeur retenue de HELVETIC PAYROLL SA

1.1.1 Valorisation par la méthode des « *Discounted Cash-Flow* » (DCF)

La méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF) consiste à déterminer la valeur de la Société à partir de l'actualisation des flux de trésorerie qu'elle est susceptible de générer au cours de l'horizon explicite (qui correspond à notre période de projection 2021-2026). La somme de ces flux actualisés au taux correspondant au coût moyen pondéré du capital est ensuite augmentée de la valeur résiduelle ou terminale.

Hypothèses retenues :

- Un *Gearing* sectoriel de (14,4)%, déterminé à partir de l'endettement financier net (sur la base des comptes publiés au 31/12/2020) des comparables du secteur et de leur capitalisation boursière moyenne sur les 12 derniers mois ;
- Un bêta *unlevered* de 0,79 déterminé à partir du bêta sectoriel « Business & Consumer Services » calculé à partir d'un échantillon sectoriel de sociétés européennes (source : Damodaran) ;
- Le bêta *levered* induit est de 0,69 ;
- Un taux sans risque de 0,05% au 06/07/2021 équivalent au rendement de l'Obligation Suisse à 30 ans ;
- Une espérance de rendement du marché Suisse de 7,12% au 07/07/2021 (source : Thomson Reuters) ;
- Nous avons également retenu une prime de risque spécifique de 4,5% compte tenu du manque de maturité du marché Suisse, du risque de non réalisation du Plan d'Affaires 2021-2026 (dont les hypothèses apparaissent réalisables mais volontaristes) ainsi que du stade de développement de la Société ;
- La combinaison de ces quatre paramètres permet de définir un coût des fonds propres de 9,46% ;

Compte tenu de ces paramètres, le Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) ressort à 9,46%. L'endettement net étant négatif, nous avons considéré que les capitaux employés étaient financés à 100% par les capitaux propres. Ainsi, le CMPC est équivalent au coût des capitaux propres.

Cette approche met en exergue une valeur des capitaux propres de 70,6 m€.

1.1.2 Valorisation par la méthode des comparables boursiers

La méthode dite des « comparables boursiers » vise à comparer HELVETIC PAYROLL SA à des sociétés cotées de son secteur économique présentant des modèles d'activités proches. Il convient cependant de reconnaître que

chaque société possède des caractéristiques financières, opérationnelles et fonctionnelles qui lui sont propres et qui sont susceptibles de générer des biais dans la comparaison.

Cette méthode consiste à déterminer la valeur de HELVETIC PAYROLL SA en appliquant à ses agrégats financiers les multiples moyens dégagés de l'analyse financière de l'échantillon des sociétés comparables.

Le multiple de valeur d'entreprise (VE) sur l'EBITDA (VE/EBITDA) a été retenu. Ce multiple permet d'apprécier la valorisation de la Société en fonction de son profil de rentabilité.

Le multiple de valeur d'entreprise sur le chiffre d'affaires (VE/CA) n'a pas été retenu en raison des différences de taille et de croissance des entreprises retenues dans l'échantillon.

Le multiple de valeur d'entreprise sur l'EBIT (VE/EBIT) n'a pas été retenu en raison des possibles divergences entre les politiques d'amortissement appliquées par chacune des sociétés comparables.

Le multiple de résultat net (P/E) a été écarté, cette méthode étant biaisée par les différences entre les structures financières des comparables.

Les multiples calculés à fin décembre 2021b (N+1) et 2022p (N+2) ont été privilégiés dans la mesure où les sociétés comparables sont essentiellement valorisées sur l'appréciation de leurs performances futures.

Compte tenu de la différence entre la capitalisation boursière moyenne des sociétés composant l'échantillon de comparables et celle de la Société, une décote de taille, inspirée du modèle de Eric-Eugène Grena, est appliquée afin d'obtenir une valorisation plus pertinente.

Selon cette méthode nous estimons une décote de 18,02% applicable à la Société HELVETIC PAYROLL SA.

L'application du multiple d'EBITDA pour les années 2021 (N+1) et 2022 (N+2) de l'échantillon à la Société permet d'obtenir une valeur des capitaux propres (après décote) de 37,5 m€.

1.1.3 Valorisation par la méthode des comparables transactionnels

La méthode d'évaluation par l'analyse des transactions consiste à appliquer aux agrégats financiers de HELVETIC PAYROLL SA, les multiples observés sur un échantillon de transactions récentes et comparables.

Les multiples ont été obtenus sur la base des agrégats issus des comptes de l'exercice. Le multiple de valeur d'entreprise (VE) sur l'EBITDA (VE/EBITDA) a été retenu.

L'application des multiples moyens d'EBITDA pour les années 2021 (N+1) et 2022 (N+2), de l'échantillon à la Société permet d'obtenir une valeur des capitaux propres de 61,9 m€.

1.1.4 Valeur retenue

La valeur des capitaux propres retenue dans le cadre de la présente évaluation de HELVETIC PAYROLL SA est de 56,8 m€.

De convention expresse entre les Parties, il a été décidé de retenir une valeur réelle de HELVETIC PAYROLL SA de 56,8 m€ en ligne par rapport à celle obtenue dans le rapport d'évaluation.

1.2 Références de valorisation écartées

1.2.1 Valorisation par la méthode des cours de Bourse

La Société HELVETIC PAYROLL SA n'est pas cotée en Bourse.

1.2.2 Valorisation par la méthode des transactions récentes sur le capital

Cette méthode permet de valoriser HELVETIC PAYROLL SA sur la base de transactions récentes ayant eu un impact sur le capital de la Société.

Nous n'avons pas identifié sur la période récente de transactions significatives portant sur les actions de la Société HELVETIC PAYROLL SA et susceptibles de constituer une référence pertinente de la valeur intrinsèque de la Société.

1.2.3 Valorisation par la méthode des objectifs de cours des analystes de recherche

La Société n'est couverte par aucun bureau d'études.

1.2.4 Valorisation par la méthode d'actualisation des dividendes futurs

Cette méthode, qui consiste à actualiser les dividendes futurs qui seront versés par la Société, n'a pas été retenue comme une méthode de référence dès lors que le dividende n'est pas représentatif de la capacité de génération de cash-flow de l'activité, et son niveau dépend de la politique de financement et de distribution de la Société.

A noter que HELVETIC PAYROLL SA a distribué un montant de 1,40 m€ de dividendes au titre de l'exercice 2020 ainsi que 4,95 m€ au titre de l'exercice 2019.

1.2.5 Valorisation par la méthode de l'actif net comptable

La valeur comptable des fonds propres rend compte des apports en nature et en numéraire des actionnaires ainsi que de l'accumulation historique des résultats de la Société, et non de ses perspectives futures ou actuelles.

Cette mesure est à ce titre peu pertinente dans le cas de HELVETIC PAYROLL SA.

A titre d'information, l'actif net comptable de HELVETIC PAYROLL SA au 31 décembre 2020 s'élève à 4,7 m€.

1.2.6 Valorisation par la méthode de l'actif net réévalué (ANR)

La méthode de l'actif net réévalué (ANR) est surtout pertinente dans le cas de holding diversifiée ou de sociétés détentrices de nombreux actifs, notamment immobiliers ou non utiles à l'exploitation, susceptibles de voir leur valeur historique inscrite au bilan en deçà ou au-delà de leur valeur de réalisation économique immédiate.

Cette méthode présente également un intérêt dans le cadre d'une approche liquidative, après prise en compte des coûts de liquidation. Elle n'est en revanche pas adaptée au cas présent.

ANNEXE 7.3 (II)

DETAIL DE LA METHODE DE VALORISATION DE HP ZH

DESCRIPTION DES METHODES RETENUES POUR LA COMPARAISON DES SOCIETES

La structure de l'opération conduit, pour apprécier la parité d'échange, à analyser le rapport des valeurs des fonds propres de HELVETIC PAYROLL ZURICH AG et de FREELANCE.COM.

Comme décrit ci-après les valeurs des fonds propres de HELVETIC PAYROLL ZURICH AG et de FREELANCE.COM ont été déterminées selon des approches fondées sur des analyses multicritères et des méthodes usuelles dans le cadre d'opérations similaires.

VALEUR DE HELVETIC PAYROLL ZURICH AG

Dans le cadre de cette valorisation, une approche multicritère qui prend appui sur des méthodes d'évaluation et l'examen de références de valorisation a été privilégiée. Selon qu'elles se prêtaient ou non au profil de HELVETIC PAYROLL ZURICH AG, certaines méthodes et références de valorisation ont été retenues et d'autres ont été exclues.

1.1 Valeur retenue de HELVETIC PAYROLL ZURICH AG

1.1.1 Valorisation par la méthode des « *Discounted Cash-Flow* » (DCF)

La méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF) consiste à déterminer la valeur de la Société à partir de l'actualisation des flux de trésorerie qu'elle est susceptible de générer au cours de l'horizon explicite (qui correspond à notre période de projection 2021-2026). La somme de ces flux actualisés au taux correspondant au coût moyen pondéré du capital est ensuite augmentée de la valeur résiduelle ou terminale.

Hypothèses retenues :

- Un *Gearing* sectoriel de (14,4)%, déterminé à partir de l'endettement financier net (sur la base des comptes publiés au 31/12/2020) des comparables du secteur et de leur capitalisation boursière moyenne sur les 12 derniers mois ;
- Un bêta *unlevered* de 0,79 déterminé à partir du bêta sectoriel « Business & Consumer Services » calculé à partir d'un échantillon sectoriel de sociétés européennes (source : Damodaran) ;
- Le bêta *levered* induit est de 0,69 ;
- Un taux sans risque de 0,05% au 06/07/2021 équivalent au rendement de l'Obligation Suisse à 30 ans ;
- Une espérance de rendement du marché Suisse de 7,12% au 07/07/2021 (source : Thomson Reuters) ;
- Nous avons également retenu une prime de risque spécifique de 4,5% compte tenu du manque de maturité du marché Suisse, du risque de non réalisation du Plan d'Affaires 2021-2026 (dont les hypothèses apparaissent réalisables mais volontaristes) ainsi que du stade de développement de la Société ;
- La combinaison de ces quatre paramètres permet de définir un coût des fonds propres de 9,46% ;

Compte tenu de ces paramètres, le Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) ressort à 9,46%. L'endettement net étant négatif, nous avons considéré que les capitaux employés étaient financés à 100% par les capitaux propres. Ainsi, le CMPC est équivalent au coût des capitaux propres.

Cette approche met en exergue une valeur des capitaux propres de 100,0 m€.

1.1.2 Valorisation par la méthode des comparables boursiers

La méthode dite des « comparables boursiers » vise à comparer HELVETIC PAYROLL ZURICH AG à des sociétés cotées de son secteur économique présentant des modèles d'activités proches. Il convient cependant de

reconnaître que chaque société possède des caractéristiques financières, opérationnelles et fonctionnelles qui lui sont propres et qui sont susceptibles de générer des biais dans la comparaison.

Cette méthode consiste à déterminer la valeur de HELVETIC PAYROLL ZURICH AG en appliquant à ses agrégats financiers les multiples moyens dégagés de l'analyse financière de l'échantillon des sociétés comparables. Le multiple de valeur d'entreprise (VE) sur l'EBITDA (VE/EBITDA) a été retenu. Ce multiple permet d'apprécier la valorisation de la Société en fonction de son profil de rentabilité.

Le multiple de valeur d'entreprise sur le chiffre d'affaires (VE/CA) n'a pas été retenu en raison des différences de taille et de croissance des entreprises retenues dans l'échantillon.

Le multiple de valeur d'entreprise sur l'EBIT (VE/EBIT) n'a pas été retenu en raison des possibles divergences entre les politiques d'amortissement appliquées par chacune des sociétés comparables.

Le multiple de résultat net (P/E) a été écarté, cette méthode étant biaisée par les différences entre les structures financières des comparables.

Les multiples calculés à fin décembre 2021b (N+1) et 2022p (N+2) ont été privilégiés dans la mesure où les sociétés comparables sont essentiellement valorisées sur l'appréciation de leurs performances futures.

Compte tenu de la différence entre la capitalisation boursière moyenne des sociétés composant l'échantillon de comparables et celle de la Société, une décote de taille, inspirée du modèle de Eric-Eugène Grena, est appliquée afin d'obtenir une valorisation plus pertinente.

Selon cette méthode nous estimons une décote de 14,83% applicable à la Société HELVETIC PAYROLL ZURICH AG.

L'application du multiple d'EBITDA pour les années 2021 (N+1) et 2022 (N+2) de l'échantillon à la Société permet d'obtenir une valeur des capitaux propres (après décote) de 45,1 m€.

1.1.3 Valorisation par la méthode des comparables transactionnels

La méthode d'évaluation par l'analyse des transactions consiste à appliquer aux agrégats financiers de HELVETIC PAYROLL ZURICH AG, les multiples observés sur un échantillon de transactions récentes et comparables.

Les multiples ont été obtenus sur la base des agrégats issus des comptes de l'exercice. Le multiple de valeur d'entreprise (VE) sur l'EBITDA (VE/EBITDA) a été retenu.

L'application des multiples moyens d'EBITDA pour les années 2021 (N+1) et 2022 (N+2), de l'échantillon à la Société permet d'obtenir une valeur des capitaux propres de 74,2 m€.

1.1.4 Valeur retenue

La valeur des capitaux propres retenue dans le cadre de la présente évaluation de HELVETIC PAYROLL ZURICH AG est de 71,9 m€.

De convention expresse entre les Parties, il a été décidé de retenir une valeur réelle de HELVETIC PAYROLL ZURICH AG de 71,9 m€ en ligne par rapport à celle obtenue dans le rapport d'évaluation.

1.2 Références de valorisation écartées

1.2.1 Valorisation par la méthode des cours de Bourse

La Société HELVETIC PAYROLL ZURICH AG n'est pas cotée en Bourse.

1.2.2 Valorisation par la méthode des transactions récentes sur le capital

Cette méthode permet de valoriser HELVETIC PAYROLL ZURICH AG sur la base de transactions récentes ayant eu un impact sur le capital de la Société.

Nous n'avons pas identifié sur la période récente de transactions significatives portant sur les actions de la Société HELVETIC PAYROLL ZURICH AG et susceptibles de constituer une référence pertinente de la valeur intrinsèque de la Société.

1.2.3 Valorisation par la méthode des objectifs de cours des analystes de recherche

La Société n'est couverte par aucun bureau d'études.

1.2.4 Valorisation par la méthode d'actualisation des dividendes futurs

Cette méthode, qui consiste à actualiser les dividendes futurs qui seront versés par la Société, n'a pas été retenue comme une méthode de référence dès lors que le dividende n'est pas représentatif de la capacité de génération de cash-flow de l'activité, et son niveau dépend de la politique de financement et de distribution de la Société.

A noter que HELVETIC PAYROLL ZURICH AG a distribué un montant de 1,4 m€ de dividendes au titre de l'exercice 2020 ainsi que 848 k€ au titre de l'exercice 2019.

1.2.5 Valorisation par la méthode de l'actif net comptable

La valeur comptable des fonds propres rend compte des apports en nature et en numéraire des actionnaires ainsi que de l'accumulation historique des résultats de la Société, et non de ses perspectives futures ou actuelles.

Cette mesure est à ce titre peu pertinente dans le cas de HELVETIC PAYROLL ZURICH AG.

A titre d'information, l'actif net comptable de HELVETIC PAYROLL ZURICH AG au 31 décembre 2020 s'élève à 5,3 m€.

1.2.6 Valorisation par la méthode de l'actif net réévalué (ANR)

La méthode de l'actif net réévalué (ANR) est surtout pertinente dans le cas de holding diversifiée ou de sociétés détentrices de nombreux actifs, notamment immobiliers ou non utiles à l'exploitation, susceptibles de voir leur valeur historique inscrite au bilan en deçà ou au-delà de leur valeur de réalisation économique immédiate.

Cette méthode présente également un intérêt dans le cadre d'une approche liquidative, après prise en compte des coûts de liquidation. Elle n'est en revanche pas adaptée au cas présent.

ANNEXE 7.3 (III)

DETAIL DE LA METHODE DE REMUNERATION DE L'APPORT

VALEUR DE FREELANCE

Dans le cadre de cette valorisation, une approche multicritère qui prend appui sur des méthodes d'évaluation et l'examen de références de valorisation a été privilégiée. Selon qu'elles se prêtaient ou non au profil de FREELANCE.COM, certaines méthodes et références de valorisation ont été retenues et d'autres ont été exclues.

1.1 Valeur retenue de FREELANCE.COM

1.1.1 Valorisation par la méthode des « *Discounted Cash-Flow* » (DCF)

La méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF) consiste à déterminer la valeur de la Société à partir de l'actualisation des flux de trésorerie qu'elle est susceptible de générer au cours de l'horizon explicite (qui correspond à notre période de projection 2021-2026). La somme de ces flux actualisés au taux correspondant au coût moyen pondéré du capital est ensuite augmentée de la valeur résiduelle ou terminale.

Hypothèses retenues :

- Un *Gearing* sectoriel de (12,1)%, déterminé à partir de l'endettement financier net (sur la base des comptes publiés au 31/12/2020) des comparables du secteur et de leur capitalisation boursière moyenne sur les 12 derniers mois ;
- Un bêta *unlevered* de 0,79 déterminé à partir du bêta sectoriel « Business & Consumer Services » calculé à partir d'un échantillon sectoriel de sociétés européennes (source : Damodaran) ;
- Le bêta *levered* induit est de 0,71 ;
- Un taux sans risque de 0,92% au 07/07/2021 équivalent au rendement de l'OAT 30 ans (source : Banque de France) ;
- Une espérance de rendement du marché de 7,52% au 07/07/2021 (source : Thomson Reuters – indice CAC 40) ;
- Nous avons également retenu une prime de risque spécifique de 2,5% compte tenu du risque de non réalisation du Plan d'affaires 2021-2026 (dont les hypothèses apparaissent réalisables mais volontaristes) ;
- La combinaison de ces quatre paramètres permet de définir un coût des fonds propres de 8,78% ;

Compte tenu de ces paramètres, le Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) ressort à 8,78%. L'endettement net étant négatif, nous avons considéré que les capitaux employés étaient financés à 100% par les capitaux propres. Ainsi, le CMPC est équivalent au coût des capitaux propres.

Cette approche met en exergue une valeur des capitaux propres de 469,0 m€.

1.1.2 Valorisation par la méthode des comparables boursiers

La méthode dite des « comparables boursiers » vise à comparer FREELANCE.COM à des sociétés cotées de son secteur économique présentant des modèles d'activités proches. Il convient cependant de reconnaître que chaque société possède des caractéristiques financières, opérationnelles et fonctionnelles qui lui sont propres et qui sont susceptibles de générer des biais dans la comparaison.

Cette méthode consiste à déterminer la valeur de FREELANCE.COM en appliquant à ses agrégats financiers les multiples moyens dégagés de l'analyse financière de l'échantillon des sociétés comparables.

Le multiple de valeur d'entreprise (VE) sur l'EBITDA (VE/EBITDA) a été retenu. Ce multiple permet d'apprécier la valorisation de la Société en fonction de son profil de rentabilité.

Le multiple de valeur d'entreprise sur le chiffre d'affaires (VE/CA) n'a pas été retenu en raison des différences de taille et de croissance des entreprises retenues dans l'échantillon.

Le multiple de valeur d'entreprise sur l'EBIT (VE/EBIT) n'a pas été retenu en raison des possibles divergences entre les politiques d'amortissement appliquées par chacune des sociétés comparables.

Le multiple de résultat net (P/E) a été écarté, cette méthode étant biaisée par les différences entre les structures financières des comparables.

Les multiples calculés à fin décembre 2021p (N+1) et 2022p (N+2) ont été privilégiés dans la mesure où les sociétés comparables sont valorisées à la fois sur l'appréciation de leurs performances futures.

L'application des multiples moyens d'EBITDA pour les années 2021 (N+1) et 2022 (N+2), de l'échantillon à la Société permet d'obtenir une valeur des capitaux propres de 140,2 m€.

1.1.3 Valorisation par la méthode des comparables transactionnels

La méthode d'évaluation par l'analyse des transactions consiste à appliquer aux agrégats financiers de FREELANCE.COM, les multiples observés sur un échantillon de transactions récentes et comparables.

Les multiples ont été obtenus sur la base des agrégats issus des comptes de l'exercice en cours au moment de la transaction ou des comptes de l'exercice précédent à défaut. Les multiples de valeur d'entreprise (VE) sur l'EBITDA (VE/EBITDA) ont été retenus.

L'application des multiples moyens d'EBITDA pour les années 2021 (N+1) et 2022 (N+2), de l'échantillon à la Société permet d'obtenir une valeur des capitaux propres de 177,2 m€.

1.1.4 Valeur retenue

La valeur des capitaux propres retenue dans le cadre de la présente évaluation de FREELANCE.COM est de 262,1 m€.

De convention expresse entre les Parties, il a été décidé de retenir une valeur réelle de FREELANCE.COM de 262,1 m€ en ligne par rapport à celle obtenue dans le rapport d'évaluation.

1.2 Références de valorisation écartées

1.2.1 Valorisation par la méthode des cours de Bourse

L'approche par les cours de bourse se fonde sur l'analyse des cours moyens pondérés sur 1 mois, 3 mois, 6 mois et 1 an de FREELANCE.COM.

Compte tenu (i) de la faible liquidité du titre, (ii) du flottant limité, cette approche de valorisation par les cours de bourse ne nous semble pas pertinente et nous l'écartons donc de notre analyse.

1.2.2 Valorisation par la méthode des transactions récentes sur le capital

Cette méthode permet de valoriser FREELANCE.COM sur la base de transactions récentes ayant eu un impact sur le capital de la Société.

Nous n'avons pas identifié sur la période récente de transactions significatives portant sur les actions de la Société FREELANCE.COM et susceptibles de constituer une référence pertinente de la valeur intrinsèque du Groupe.

1.2.3 Valorisation par la méthode des objectifs de cours des analystes de recherche

La Société est couverte par un seul analyste de recherche (GILBERT DUPONT), les derniers objectifs de cours sont présentés ci-dessous :

- Analyse en date du 18 mai 2021 : 5,97 €
- Analyse en date du 5 mai 2021 : 5,44 €
- Analyse en date du 4 mai 2021 : 5,05 €
- Analyse en date du 27 avril 2021 : 4,38 €
- Analyse en date du 2 mars 2021 : 4,50 €

Compte tenu de la faible couverture du titre et de la faible exhaustivité des dernières notes au regard des méthodes de valorisation utilisées, il ne nous semble pas pertinent de retenir les objectifs de cours annoncés par GILBERT DUPONT dans notre analyse.

1.2.4 Valorisation par la méthode d'actualisation des dividendes futurs

Cette méthode, qui consiste à actualiser les dividendes futurs qui seront versés par la Société, n'a pas été retenue comme une méthode de référence dès lors que le dividende n'est pas représentatif de la capacité de génération de cash-flow de l'activité, et son niveau dépend de la politique de financement et de distribution de la Société.

FREELANCE.COM n'a distribué aucun dividende au cours des deux derniers exercices.

1.2.5 Valorisation par la méthode de l'actif net comptable

La valeur comptable des fonds propres rend compte des apports en nature et en numéraire des actionnaires ainsi que de l'accumulation historique des résultats de la Société, et non de ses perspectives futures ou actuelles. Cette mesure est à ce titre peu pertinente dans le cas de FREELANCE.COM.

A titre d'information, l'actif net comptable de FREELANCE.COM au 31 décembre 2020 s'élève à 50,9 m€.

1.2.6 Valorisation par la méthode de l'actif net réévalué (ANR)

La méthode de l'actif net réévalué (ANR) est surtout pertinente dans le cas de holding diversifiée ou de sociétés détentrices de nombreux actifs, notamment immobiliers ou non utiles à l'exploitation, susceptibles de voir leur valeur historique inscrite au bilan très en deçà ou au-delà de leur valeur de réalisation économique immédiate.

Cette méthode présente également un intérêt dans le cadre d'une approche liquidative, après prise en compte des coûts de liquidation. Elle n'est en revanche pas adaptée au cas présent.

1.3 Appréciation de la valeur théorique des bons de souscription (« BSA ») FREELANCE.COM

1.3.1 Modèle d'évaluation Black & Scholes

Les déterminants de la valeur d'un Bon de Souscription d'Action (ci-après « BSA ») attachés aux Actions Nouvelles (ensemble les « ABSA ») sont les suivants :

- Le cours du sous-jacent (« share price ») ;

- Le prix d'exercice (« strike price ») ;
- La durée de vie de l'option ;
- Le taux d'intérêt sans risque ;
- La volatilité du sous-jacent ;
- La parité d'exercice ;

La méthode de valorisation des BSA à laquelle nous avons eu recours repose sur le modèle de Black & Scholes couramment utilisé pour l'évaluation d'options.

Paramètres	
Cours du sous-jacent (€)	5,950
Prix d'exercice (€)	5,996
Date d'émission du BSA	15/10/2021
Date de maturité	31/12/2023
Taux d'intérêt sans risque	(0,49)%
Parité (BSA pour 1 action nouvelle)	5

Source : Société

Ainsi, après application du modèle de Black & Scholes sur la base des paramètres énoncés ci-avant, nous obtenons les valeurs des BSA suivantes :

	1 mois	3 mois	1 an	2 ans	26,5 mois*
Volatilité observée	36,57%	51,90%	50,41%	57,10%	56,08 %
Valeur d'un BSA (€)	0,246	0,350	0,340	0,384	0,377

* Durée correspondant à la maturité du BSA

Source : Infront Analytics

Nous retenons une valeur de 0,377 € par BSA, sur la base d'une volatilité de 26,5 mois correspondant à la maturité du BSA.

ANNEXE 11.2

TERMES ET CONDITIONS DES ABSA

En rémunération de l'Apport, les Apporteurs recevront 7.500.000 **Actions Nouvelles** Freelance.com chacune assortie d'un (1) bon de souscription d'actions (les « **BSA** ») (ensemble avec les Actions Nouvelles les « **ABSA** »).

Les 7.500.000 ABSA dont l'émission sera décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Freelance.com, convoquée sur première convocation pour se réunir le 28 octobre 2021, en rémunération de l'Apport en nature des 376 Actions Apportées HP Genève et des 297 Actions Apportées HP Zurich au profit des Apporteurs (les « **Titulaires** ») selon la répartition précisée à l'article 11.1.1 du Traité seront soumises aux présents Termes et Conditions.

Conformément à l'article L.225-132 du Code de commerce, l'approbation de l'Apport des Actions Apportées des Sociétés HP Genève et HP Zurich et la décision d'émission de 7.500.000 ABSA en rémunération au profit des Apporteurs par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Freelance.com emportera au profit de ces derniers renonciation expresse des actionnaires de la société Freelance.com à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société Freelance.com qui seront émises lors de l'exercice des BSA.

Caractéristiques des Actions Nouvelles Freelance.com :

- (i) Les 7.500.000 ABSA seront inscrites au nominatif. Un instant de raison après leur émission, les actions ordinaires et les BSA constituant les ABSA feront l'objet d'un détachement.
- (ii) Les Actions Nouvelles Freelance.com émises par Freelance.com en rémunération de l'Apport porteront jouissance courante, seront entièrement assimilées aux actions existantes composant le capital de Freelance.com, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires de Freelance.com.
- (iii) Les Actions Nouvelles Freelance.com seront toutes négociables à compter de la Date de Réalisation. Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le compartiment Growth d'Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes Freelance.com (sous le code Isin : FR0004187367-mnémorique ALFRE).

Caractéristiques des BSA attachés aux Actions Nouvelles Freelance.com :

Nombre de BSA

Freelance.com émettra à la Date de Réalisation, 7.500.000 BSA.

Nature et catégorie et détachement des BSA

- (i) Les BSA émis par Freelance.com sont des valeurs mobilières donnant accès au capital au sens des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce.
- (ii) Les BSA attachés aux Actions Nouvelles Freelance.com qui seront émises en rémunération de l'Apport seront détachés desdites actions dès leur émission.

- (iii) Les BSA ne seront pas admis aux négociations sur le compartiment Growth d'Euronext Paris.

Forme et mode d'inscription en compte des BSA

- (i) A compter de leur émission, les BSA revêtiront la forme nominative uniquement.
- (ii) Conformément à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, les BSA seront obligatoirement inscrits en compte-titres tenu par :
 - CACEIS Corporate Trust (CACEIS Corporate Trust- - adhérent 23) 14, rue Rouget de Lisle – 92 862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09 - France, mandaté par la Société Freelance.com, pour les BSA conservés sous la forme nominative pure ; ou
 - un intermédiaire habilité de leur choix et CACEIS Corporate Trust (CACEIS Corporate Trust- adhérent 23) 14, rue Rouget de Lisle – 92 862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09 - France, mandaté par la Société Freelance.com, pour les BSA conservés sous la forme nominative administrée.

Période d'Exercice des BSA

Les titulaires de BSA pourront les exercer et ainsi obtenir des actions Freelance.com jusqu'au 31 décembre 2023 minuit (la « **Période d'Exercice** »). En l'absence d'exercice des BSA avant l'expiration de la Période d'Exercice, les BSA deviendront caducs de plein droit et perdront toute valeur.

Nombre d'actions Freelance.com à émettre sur exercice des BSA - Parité et exercice des BSA

- (i) Cinq (5) BSA donneront droit à une (1) action ordinaire nouvelle de Freelane.com de 0,08 euro de valeur nominale.
- (ii) L'exercice de l'intégralité des BSA donnera ainsi lieu à la création de 1.500.000 actions nouvelles Freelance.com soit un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 120.000 €, hors prime d'émission ;
- (iii) En application des articles L. 225-149 et R. 228-94 du Code de commerce, si le nombre d'actions ordinaires résultant de l'exercice des BSA n'est pas un nombre entier, le titulaire se verra attribuer le nombre d'actions entier inférieur le plus proche ; auquel cas le titulaire recevra en espèces une somme égale au produit de la fraction d'action non attribuée par le cours de bourse des actions observé au dernier jour de bourse précédant immédiatement la date d'exercice.
- (iv) Les BSA seront exerçables en une ou plusieurs fois par leur titulaire à compter de leur émission.

Prix d'exercice des BSA

Chaque action ordinaire nouvelle souscrite par l'exercice des BSA sera souscrite au prix de 5,996 euros par action (correspondant au prix d'exercice de 5 BSA).

Le prix de souscription des actions de la société Freelance.com émises sur exercice des BSA devra être intégralement libéré, au moment de l'exercice des BSA, en numéraire.

Pour exercer leurs BSA, les titulaires devront en faire la demande auprès de :

- CACEIS Corporate Trust si leurs BSA sont conservés sous la forme nominative pure ; ou
- l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits en compte si leurs BSA sont conservés sous la forme nominative administrée.

Appréciation de la valeur théorique des BSA

Les paramètres et hypothèses suivants ont été retenus pour la valorisation du bon suivant le modèle de Black & Scholes :

- Hypothèse date de création des BSA : 15 octobre 2021
- Cours de référence : 5,950 € (cours à la clôture le 20 juillet 2021)
- Prix d'exercice des BSA : 5,996 € (moyenne des 30 jours calendaires précédant le 21 juillet 2021)
- Dividendes : 0%
- Taux d'intérêt sans risque : -0,488% (Euribor 12 mois)
- Date d'échéance : 31 décembre 2023

L'utilisation du modèle Black & Scholes conduit, en fonction de la volatilité retenue, aux valeurs théoriques indicatives suivantes :

	1 mois	3 mois	1 an	2 ans	26,5 mois
Volatilité retenue	36,57%	51,90%	50,41%	57,10%	56,08%
Valeur théorique d'un BSA en €	0,246	0,350	0,340	0,384	0,377

Produit brut en cas d'exercice de la totalité des BSA :

En cas d'exercice de l'intégralité des 7.500.000 BSA, le produit brut de l'exercice des BSA sera de 8.994.000 €, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 120.000 €, assortie d'une prime d'émission d'un montant maximum de 8.874.000 €.

Droits attachés aux actions issues de l'exercice des BSA et date de jouissance

Les actions nouvelles à provenir de l'exercice des BSA seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de Freelance.com, qui seront soumises à toutes les stipulations des statuts de Freelance.com, à compter de leur date d'émission. Elles porteront jouissance courante et conféreront à leurs porteurs, dès leur livraison, tous les droits attachés aux actions

Freelance.com. Les actions nouvelles seront assimilées aux autres actions existantes de Freelance.com.

Admission à la négociation des actions issues de l'exercice des BSA

Les actions nouvelles Freelance.com émises sur exercice des BSA feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le compartiment Growth d'Euronext Paris et seront négociables sur la même ligne de cotation que les actions existantes de Freelance.com (code Isin : FR0004187367- mnémonique ALFRE).

Suspension de l'exercice des BSA

En cas d'émission de nouveaux titres de capital ou de nouvelles valeurs mobilières donnant accès au capital de la société Freelance.com ainsi qu'en cas de fusion ou de scission, le Conseil d'administration se réserve le droit de suspendre l'exercice des BSA pendant un délai qui ne pourra pas excéder trois mois, cette faculté ne pouvant en aucun cas faire perdre aux porteurs de BSA leurs droits à souscrire des actions nouvelles de la société Freelance.com.

Dans ce cas, un avis sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) quinze jours au moins avant la date d'entrée en vigueur de la suspension pour informer les porteurs de BSA de la date à laquelle l'exercice des BSA sera suspendu et de la date à laquelle il reprendra. Cette information fera également l'objet d'un avis publié par Euronext Paris.

Maintien des droits des titulaires de BSA

(a) Conséquences de l'émission et engagements de la Société Freelance.com :

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-98 du code de commerce, la Société Freelance.com aura la faculté, sans consultation de l'assemblée générale des porteurs de BSA, de procéder à l'amortissement de son capital social, à une modification de la répartition de ses bénéfices ou à l'émission d'actions de préférence sous réserve, tant qu'il existera des BSA en circulation, d'avoir pris les mesures nécessaires pour préserver les droits des porteurs de BSA.

(b) En cas de réduction du capital :

- en cas de réduction de capital motivée par des pertes par voie de diminution du nombre d'actions, les droits des titulaires des BSA quant au nombre d'actions à recevoir sur exercice des BSA seront réduits en conséquence comme si lesdits titulaires avaient été actionnaires dès la date d'émission des BSA ;
- en cas de réduction de capital motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions, le prix de souscription des actions auxquelles les BSA donnent droit ne variera pas, la prime d'émission étant augmentée du montant de la diminution de la valeur nominale.
- en cas de réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions, le prix de souscription des actions auxquelles les BSA donnent droit sera réduit à due concurrence ;
- en cas de réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution du nombre d'actions, les titulaires de BSA, s'ils exercent leurs BSA, pourront demander le rachat de

leurs actions dans les mêmes conditions que s'ils avaient été actionnaires au moment du rachat par la société Freelance.com de ses propres actions.

(c) En cas d'opérations financières de la Société Freelance.com :

A l'issue des opérations suivantes :

- (1.) opérations financières avec droit préférentiel de souscription,
- (2.) attribution gratuite d'actions aux actionnaires, regroupement ou division des actions,
- (3.) majoration du montant nominal des actions,
- (4.) distribution de réserves en espèces ou en nature, ou de primes,
- (5.) attribution gratuite aux actionnaires de la Société Freelance.com de tout instrument financier autre que des actions de la Société Freelance.com ,
- (6.) absorption, fusion, scission,
- (7.) rachat de ses propres actions à un prix supérieur au cours de bourse,
- (8.) amortissement du capital,
- (9.) modification de la répartition de ses bénéfices par la création d'actions de préférence,

que la Société Freelance.com pourrait réaliser à compter de la présente émission, le maintien des droits des titulaires de BSA sera assuré en procédant à un ajustement des conditions d'exercice des BSA conformément aux articles L. 228-98 et suivants du Code de commerce.

Cet ajustement sera réalisé de telle sorte qu'il égalise la valeur des titres qui aurait été obtenue en cas d'exercice des BSA avant la réalisation d'une des opérations susmentionnées et la valeur des titres qui sera obtenue en cas d'exercice après réalisation de ladite opération.

En cas d'ajustements réalisés, le nouveau ratio d'attribution sera déterminé au centième d'action près (0,005 étant arrondi au centième supérieur). Les éventuels ajustements ultérieurs seront effectués à partir du ratio d'attribution qui précède ainsi calculé et arrondi. Toutefois, les BSA ne pourront donner lieu qu'à livraison d'un nombre entier d'actions, le règlement des rompus étant précisé ci-dessous au paragraphe « Règlement des rompus ».

Dans l'hypothèse où la Société Freelance.com réaliserait des opérations pour lesquelles un ajustement n'aurait pas été effectué au titre des opérations (1) à (9) précisées ci-dessus et où une législation ou une réglementation ultérieure prévoirait un ajustement, ou dans l'hypothèse où une législation ou réglementation ultérieure modifierait les ajustements prévus, la Société Freelance.com procèdera à cet ajustement conformément aux dispositions législatives ou réglementaires applicables et aux usages en la matière sur le marché français.

Le Conseil d'administration rendra compte des éléments de calcul et des résultats de l'ajustement dans le premier rapport annuel suivant cet ajustement.

(d) Opérations réalisées par la Société Freelance.com:

Conformément aux dispositions de l'article L.228-98 du Code de commerce, la Société Freelance.com aura la faculté, sans consultation de l'assemblée générale des porteurs de BSA, de modifier sa forme ou son objet social.

Règlement des rompus

Tout porteur de BSA exerçant ses droits au titre des BSA pourra souscrire un nombre d'actions nouvelles de la Société Freelance.com calculé en appliquant au nombre de BSA présentés la parité d'exercice en vigueur.

Lorsqu'en raison de la réalisation de l'une des opérations mentionnées au paragraphe précédent, le titulaire de BSA les exerçant aura droit à un nombre d'actions nouvelles formant « rompu », il pourra demander qu'il lui soit attribué :

- soit le nombre entier d'actions nouvelles immédiatement inférieur ; dans ce cas, il lui sera versé par la Société Freelance.com une somme en espèce égale au produit de la fraction d'action formant « rompu » par la valeur de l'action. La valeur de l'action sera évaluée sur la base du premier cours coté de l'action de la Société Freelance.com sur Euronext Growth à Paris ou sur tout autre marché sur lequel les titres de la Société Freelance.com seront cotés lors de la séance de Bourse précédant la date de dépôt de la demande d'exercice des droits attachés au BSA ;
- soit le nombre entier d'actions nouvelles immédiatement supérieur, à la condition de verser à la Société Freelance.com une somme égale à la valeur de la fraction d'action supplémentaire ainsi demandée, évaluée sur la base prévues à l'alinéa précédent.

Information des porteurs de BSA en cas d'ajustement

En cas d'ajustement, les nouvelles conditions d'exercice seront portées à la connaissance des titulaires de BSA issus de la présente émission au moyen d'un avis publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Le Conseil d'administration rendra compte des éléments de calcul et des résultats de l'ajustement dans le premier rapport annuel suivant cet ajustement.

Achats par la société Freelance.com et annulation des BSA

La Société Freelance.com se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à des achats hors Bourse de BSA. Les BSA achetés hors Bourse cesseront d'être considérés comme étant en circulation et seront annulés, conformément à l'article L. 225- 149-2 du code de commerce.

Représentant de la Masse et maintien des droits des porteurs de BSA

- (i) Les BSA sont par nature des valeurs mobilières donnant accès au capital de Freelance.com au sens des articles L. 228-91 et suivant du Code de commerce. Conformément à l'article L. 228-103 du Code de commerce, les porteurs de BSA seront respectivement regroupés en une masse jouissant de la personnalité civile et soumise à des dispositions identiques à celles qui sont prévues, par les articles L.228-47 à L.228-64, L.228-66 et L.228-90 (la « **Masse** »).
- (ii) En application de l'article L.228-47 du Code de Commerce, est désigné représentant unique titulaire de la masse des porteurs de BSA (le « **Représentant de la masse des porteurs de BSA** ») : Monsieur Khaled Yatouji demeurant route de la Capite- CH 1222 Vesenz, Suisse.
- (iii) Le Représentant de la masse des porteurs de BSA aura, sans restriction ni réserve, le pouvoir d'accomplir au nom de la masse des porteurs de BSA tous les actes de gestion

pour la défense des intérêts communs des porteurs de BSA. Il exercera ses fonctions jusqu'à sa démission, sa révocation par l'assemblée générale des porteurs de BSA ou la survenance d'une incompatibilité. Son mandat cessera de plein droit à l'issue d'une période de deux mois à compter de l'expiration de la période d'exercice. Ce terme est, le cas échéant, prorogé de plein droit, jusqu'à la solution définitive des procès en cours dans lesquels le représentant serait engagé et à l'exécution des décisions ou transactions intervenues.

- (iv) Le Représentant de la Masse ne sera pas rémunéré.

Modifications des caractéristiques des BSA

L'assemblée générale des porteurs de BSA de la Société Freelance.com peut modifier les termes des BSA à la majorité des deux tiers des porteurs de BSA présents et représentés, sous réserve que la ou les modifications votées soient également approuvées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Freelance.com, dans le cadre d'une résolution distincte pour laquelle les actionnaires porteurs de BSA ne prendront pas part au vote et ne seront pas pris en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Toutes modifications du contrat d'émission susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des BSA (prorogation de la période d'exercice, modification du prix d'exercice, de la parité d'exercice, etc...) donneront lieu à l'établissement d'un rapport d'expert sur les conséquences de cette modification et, notamment, sur le montant de l'avantage en résultant pour les porteurs de BSA qui sera soumis à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, étant précisé que les modalités de vote seront conformes aux recommandations de l'AMF alors en vigueur. Toute modification ainsi approuvée s'imposera à l'ensemble des porteurs de BSA.

Droit applicable et for

Les présents termes et conditions des BSA seront régi et interprété conformément au droit français.

Tout litige résultant des termes et conditions des BSA ou des opérations qu'ils prévoient, ou lié à leur interprétation ou leur application sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Nanterre.